

À TRAVERS NOS VILLAGES

TRIMESTRIEL D'INFORMATION
ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOMIGNIES

AVRIL 2022



CONCOURS PHOTO 2021

 OBJECTIF
Momignies!

LAURÉATE DE LA CATÉGORIE ADULTE : **CLAUDINE CUSCHIERI**



Commune de
Momignies

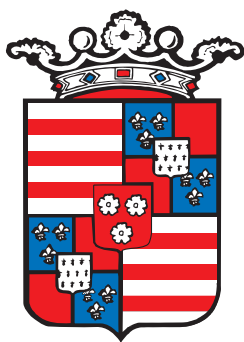


CORPS
EUROPÉEN
DE SOLIDARITÉ

CRACS un jour,
CRACS toujours



WWW.MOMIGNIES.BE



Commune de
MOMIGNIES

NOCES D'OR, DE DIAMANT, DE BRILLANT ET DE PLATINE 2021



MASCRÉ Francis et WILMART Juliette



SOBRY José et SEVRAIN Thérèse



FOUCONNIER JeanPaul et DELCHAMBRE Thérèse



MINET Paul et HENRY Paulette



GUERIN Richard et BARBIEUX Colette



PETIT Gérard et PORTETELLE Béatrice



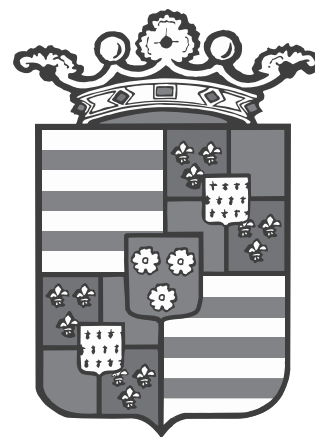
LEROI Simon et PIROTTE Elisabeth



LAPOTRE Paul et HARDY Marlène

Le collège communal félicite tous les jubilaires !

Le Mot du Bourgmestre



Chères Concitoyennes,

Chers Concitoyens,

Enfin, nous démarrons une nouvelle année. Un nouveau printemps avec l'espoir d'une vie normale, le retour des contacts et des relations sociales suite aux bonnes nouvelles concernant la situation sanitaire. Cette crise est pour le moment – et espérons définitivement – sous contrôle. Nous pouvons enfin espérer qu'elle est derrière nous, mais nous avons aussi appris lors de ces deux années de crise que nous devons toujours rester vigilants.

Ce retour à une certaine normalité dans notre vie quotidienne a notamment pu se faire grâce à de nombreuses personnes qu'il convient de remercier. Je pense bien sûr à l'entièreté du secteur des soins de santé mais aussi à nos enseignants qui se sont démenés pour que l'éducation de nos enfants persiste, aux indépendants qui ont continué à faire tourner notre économie, aux forces de l'ordre qui n'ont cessé d'être mises à contribution, etc. À toutes celles et ceux qui ont permis de surmonter cette situation : merci.

Aujourd'hui, allons de l'avant. Les rassemblements, les fêtes locales, ducasses, noces d'or, les concerts de nos fanfares et autres festivités vont reprendre. Soyons tous derrière eux pour que renaissent cet entrain et cette convivialité qui nous caractérisent tant.

Au niveau communal, nous allons continuer nos projets et les engagements pour lesquels vous avez voté en 2018.

Parmi ceux-ci, la démolition des anciens bâtiments de L'Heureux Abri est sur la bonne voie. Le dossier est complet et seul doit encore être validé le subside de la Région wallonne qui, bien sûr, est le plus important afin d'obtenir le montant alloué de 987.000 euros promis par le Ministre en 2018.

Par ailleurs, un guichet automatique sera installé à la poste de Momignies. Celui-ci devait être implanté en février d'après Bpost. L'échéance a ensuite été reportée à mars. J'ai dès lors envoyé un dernier courrier à Bpost dont les dirigeants m'ont à nouveau confirmé que Momignies bénéficiera d'un guichet automatique. Nous pouvons l'attendre, d'après eux, pour fin juin sans faute.

Nos forêts sont également une ressource importante pour nos finances communales. Entre coupe de bois et location des chasses, les arbres ne poussent hélas pas comme des champignons et nous avons décidé cette année comme chaque année d'allouer un montant à destination de nos forêts.

Grâce à la bonne santé de nos bonnes finances communales depuis 3 ans maintenant, ce montant sera plus important. Nous allons ainsi injecter 60.000 euros pour le gyrobroyage et la plantation de plusieurs hectares. Par-là, c'est aux générations futures et à l'avenir de nos massifs forestiers que nous pensons.

En matière de sport, nous inaugurerons fin mai le nouveau stade de football de Momignies avec son terrain synthétique, sa nouvelle buvette et ses nouveaux vestiaires. Ces nouvelles infrastructures permettront à nos jeunes de s'épanouir dans leur sport. Il s'agit d'un investissement important mais pour lequel nous avons obtenu 858.000 euros de subsides. Toutes les activités de football seront par ailleurs concentrées sur l'entité de Momignies et les autres infrastructures, plus vétustes, n'occasionneront dès lors plus de frais.

Enfin, nous procéderons cette année à la réfection de la rue de la Saboterie à Seloignes et à la suite de la réfection de la Place Yvon Paul à Macon. Ces projets sont eux aussi subsidiés par la Région wallonne.

Bien entendu, nous continuons l'ensemble de nos travaux pour embellir et entretenir quotidiennement nos villages. Remercions à ce propos l'ensemble de nos ouvriers communaux qui, chaque jour, entretiennent nos cimetières et nos voiries. Chaque année, nous injectons environ 80.000 euros pour plusieurs kilomètres d'enduisage et bien d'autres choses et grâce à ces investissements et au travail de nos ouvriers, nos voiries sont globalement dans un bon état.

Malgré toutes ces bonnes nouvelles et à l'heure où je vous adresse ce message, je ne peux malheureusement pas passer sous silence la catastrophe politique mais surtout humaine que connaît actuellement l'Ukraine, pays situé à moins de 2.000km de nous. Un homme seul dirige et commande cette guerre. Il sacrifie des civils, des enfants, des femmes et des hommes qui n'ont rien demandé et vivaient en paix jusqu'alors... et cela à quel titre ? Il s'agit purement et simplement d'une attaque contre les valeurs européennes.

Nous, Européens, défendons la démocratie, le respect de chacun et surtout, nous tenons compte des erreurs du passé. Car nos parents, nos grands-parents, ont connu pareille situation en 1940-1945. À travers la construction européenne, nos dirigeants ont voulu nous offrir un avenir meilleur et, comme nous le répétons lors de chacune de nos commémorations patriotiques, nous avons un devoir de mémoire.

Nous devons également nous montrer solidaires face à la plus grande crise de réfugiés que l'Europe s'apprête à connaître depuis la seconde guerre mondiale. Solidaires avec le peuple ukrainien. Nous avons le devoir de les accueillir le temps qu'ils puissent retrouver leur pays natal, leur famille, et leur vie.

Votre Bourgmestre,
Eddy BAYARD.



ADMINISTRATION COMMUNALE

Heures d'ouverture des bureaux

Lundi	de 9h à 12h	de 14h à 18h
Mardi	de 9h à 12h	fermé
Mercredi	de 9h à 12h	de 14h à 17h
Jeudi	de 9h à 12h	fermé
Vendredi	de 9h à 12h	de 14h à 17h

Permanence de 10h à 12h les 3^{es} samedis du mois

Compétences du Collège communal



Eddy BAYARD, Bourgmestre

+32 (0)495/52.21.40 – eddy.bayard@momignies.be

Compétences : Affaires générales – Gestion du personnel – Finances, budget – Secrétariat et administration – Etat-civil et population – Noces jubilaires – Police – Affaires judiciaires – Immigrations et étrangers – Intercommunales – Energie – Cultes et fabriques d'églises – Marchés publics – Assurances – Agriculture et forêts – Commerce et PME (Industries et Marchés) – Classes moyennes – Aménagement du territoire et urbanisme – Pompiers et protection civile

Véronique RIEZ, 1^{ère} Échevine

+32 (0)496/68.71.28 – veronique.riez@momignies.be

Compétences : Culture – Arts – Archives – Bibliothèque – Musique – Enseignement – Affaires européennes – Tourisme – Egalité des chances – Bien-être animal – Village propre – Participation citoyenne – Plan communal de développement rural (P.C.D.R.) – Plan communal de développement de la Nature (P.C.D.N.) – Mobilité



Fabienne BROUSMICHE, 2^{ème} Échevine

+32 (0)475/51.66.49 – fabienne.brousmiche@momignies.be

Compétences : Bien-être – Santé – Hygiène – Handicap – Famille – Garderies et Centres de vacances – Emploi (Agence locale pour l'Emploi, formation, encadrement des chômeurs) – Plan de cohésion sociale (maison de quartiers) – Jumelages – Conseil consultatif des Aînés – Conseil communal des enfants – Troisième âge – Accueil Temps libre – Aires de jeux



Frédéric CROWET, 3^{ème} Échevin

+32 (0)496/08.75.57 – frederique.crowet@momignies.be

Compétences : Travaux publics – Espaces verts – Environnement – Infrastructures routières – Voiries – Problématique des déchets – Egouttage – Cimetière et Conservation des monuments – Politique de prévention – Gestion immobilière communale – Sécurité



Noah HOCQUET, 4^{ème} Échevin

+32 (0)475/91.08.57 – noah.hocquet@momignies.be

Compétences : Affaires patriotiques et militaires – Jeunesse (Fêtes, kermesse et réception) Sports et Infrastructures sportives et loisirs – Salles communales – TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) – Informatique



Maryse DAUBERCIES, Présidente C.P.A.S.

+32 (0)477/96.07.50 – +32 (0)493/25.68.58

maryse.daubercies@momignies.be

Compétences : Pensions – Logement – Affaires sociales et coordination sociale



Les membres du conseil communal : Bayard Eddy, Crowet Frédéric, Curri Katia, Daubercies Maryse, Fortemps Robert, Hocquet Noah, Kempkens-Brousmiche Fabienne, Monin Jean-Marc, Paquet Eric, Poullain Jean-Marc, Raux Ingrid, Recloux Olivier, Riez Véronique, Salengros Frédéric, Sobry Rachel, Vandendorpe José.

Echos du Conseil Communal

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Point supplémentaire demandé par le groupe I.C. : PRISE EN CHARGE DU LOYER DU TOUVENT
PAR LA COMMUNE DE MOMIGNIES AU-DELA DU 31 DECEMBRE 2023

Le Conseil communal décide par 11 voix contre 5 d'ajourner ce point.

Point 1 : INFORMATIONS

Le Service public de Wallonie a approuvé la délibération du Conseil communal du 25 mai 2021 concernant le compte 2020 de la Commune.

- Le Service Public de Wallonie a approuvé la délibération du Conseil communal du 25 mai 2021 concernant la modification budgétaire n° 1/2021 de la Commune.
- La vente de bois a été organisée le 6 septembre 2021. Le montant de la vente est de 181.900 euros hors frais et taxes.

Point 2 : ASSOCIATIONS ET ASBL

2.1. COMPTE 2020

2.1.1. MOBILESEM

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le compte 2020 de MOBILESEM aux montants suivants :

Montant des produits	448.993,78
Montant des charges	447.455,72
Résultat de l'exercice	1.538,06

2.1.2. LES PETITS PAS DE LA BOTTE

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le compte 2020 de l'ASBL Les Petits Pas de la Botte aux montants suivants :

Total actif et passif	498.851,90
Résultat de l'exercice	13.259,25

2.2. PETITES AILES DE LA FRONTIERE – OCTROI D'UN SUBSIDE

Le Conseil communal décide d'octroyer un subside annuel d'un montant de 500 euros à l'ASBL Club Modéliste Les Petits Ailes de la Frontière.

2.3. CENTRE CULTUREL EN THIERACHE – COMPTE 2020

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compte 2020 du Centre Culturel en Thiérache aux montants suivants :

Recettes	238.885,22
Dépenses	192.689,08
Résultat de l'exercice	46.196,14

Point 3 : INTERCOMMUNALES – INTERCOMMUNALES DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE (IMIO) – PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS – AVIS

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour dont le point concerne :

Modification des statuts – actualisation selon les dispositions de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'exception « inHouse » ainsi que la mise en conformité avec le nouveau code des sociétés et des associations.

Point 4 : RENOUELEMENT DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (GRD) – APPEL A CANDIDATURE – DELEGATION COMMUNE DE BEAUMONT (RATIFICATION DE LA DECISION DU COLLEGE COMMUNAL) – APPROBATION

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie et de la décentralisation, spécialement son article L 1122-30 ;

Vu le décret du 14 décembre 2000, portant assentiment à la Charte européenne de l'autonomie locale, faite à Strasbourg, le 15 octobre 1985, et spécialement son article 10 ;

Vu le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, spécialement son article 10 relatif à la désignation des gestionnaires de réseau de distribution qui en précise les conditions, en particulier la nécessité pour la commune de lancer un appel public à candidats sur la base d'une procédure transparente et non discriminatoire et sur la base de critères préalablement définis et publiés ;

Vu l'avis relatif au renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité du 10 février 2021 publié par le Ministre de l'Energie au Moniteur belge en date du 16 février 2021 ;

Considérant que la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité arrive à échéance en 2023 et que les mandats des gestionnaires de réseau de distribution doivent dès lors être renouvelés pour une nouvelle période de vingt ans ; que, dès lors, la commune doit lancer un appel public à candidatures ;

Considérant qu'il est indiqué dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 21 mars 2002 relatif aux gestionnaires de réseaux que les communes peuvent, de manière individuelle ou collective, initier un tel appel à candidature transparent et non discriminatoire afin de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour leur territoire ;

Considérant qu'à défaut de candidature régulière, le mandat du gestionnaire de réseau peut être renouvelé pour un terme de vingt ans maximum à dater du lendemain de la fin du mandat précédent ;

Considérant que les communes proposent à la CWaPE un candidat gestionnaire de réseau de distribution sur leur territoire dans un délai d'un an à dater de l'appel à renouvellement, à savoir au plus tard le 16 février 2022 ;

Considérant que, préalablement à cette proposition d'un candidat, les communes doivent lancer un appel public à candidats sur la base d'une procédure transparente et non discriminatoire et sur la base de critères préalablement définis et publiés ;

Considérant que ni le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, ni l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 mars 2002 relatif aux gestionnaires de réseaux, ni l'avis de renouvellement susmentionné ne définissent précisément les critères qui doivent être pris en compte pour la sélection d'un gestionnaire de réseau de distribution ;

Considérant que ces textes visent uniquement l'obligation pour les gestionnaires de réseau de distribution de répondre aux conditions de désignation et disposer de la capacité technique et financière pour la gestion du réseau concerné, comme indiqué par la CWaPE dans son avis relatif à la procédure de renouvellement ;

Considérant que les communes de Sivry-Rance, Chimay, Momignies, Froidchapelle, Beaumont et Couvin ont décidé de lancer un appel à candidature de manière collective ; que l'appel devra être lancé au nom de l'ensemble des communes par une seule commune ;

Considérant que la commune de Beaumont se propose de servir de « pilote » pour l'ensemble des communes sur la base d'un appel à candidature commun ;

Considérant que, lors de chaque Conseil Communal, et avant de statuer sur la décision finale, l'ensemble des différentes communes se réserveront le droit d'entamer des discussions avec le candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d'électricité lors d'une séance de questions-réponses dans leurs conseils communaux respectifs ;

Considérant qu'il est donc proposé d'ouvrir à candidature la gestion des réseaux de distribution d'électricité sur la base de critères objectifs et non discriminatoires de nature à permettre aux communes de Sivry-Rance, Chimay, Momignies, Froidchapelle, Couvin et Beaumont d'identifier le meilleur candidat gestionnaire de réseau de distribution pour l'ensemble des communes concernées ;

Considérant que la commune de et à 6500 Beaumont devra disposer des offres des gestionnaires de réseau de distribution qui se portent candidat dans un délai lui permettant :

- de réaliser une analyse sérieuse de ces offres,
- d'interroger si besoin les candidats sur leurs offres,
- de pouvoir les comparer sur la base des critères définis préalablement dans le présent appel,
- d'éventuellement faire appel à un expert externe spécialiste en électricité,
- de prendre une délibération motivée de proposition d'un candidat,

et ce, en vue de pouvoir notifier une proposition à la CWaPE au plus tard le 16 février 2022 ;

Considérant que le Directeur financier f.f a remis un avis de légalité favorable en date du 22 septembre 2021.

Sur proposition du collège communal , après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'initier un appel à candidature de manière collective entre les communes de Sivry-Rance, Chimay, Momignies, Froidchapelle, Couvin et Beaumont en vue de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d'électricité sur leur territoire, pour une durée de 20 ans, en vue de le proposer à la CWaPE.

Article 2 : De proposer que la commune de Beaumont soit « pilote » pour l'ensemble de ces communes sur la base d'un appel à candidature commun ; la commune de Beaumont fera notamment la publicité de cet appel à candidats, recevra les dossiers d'offre, organisera l'analyse des offres et rédigera le rapport destiné à permettre aux conseils communaux respectifs de prendre une décision.

Article 3 : De considérer que lors de chaque Conseil Communal de ces communes, celles-ci se réservent le droit d'entamer des discussions avec le candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution d'électricité lors d'une séance de questions-réponses dans leurs conseils communaux respectifs.

Article 4 : L'acte de candidature devra contenir :

- Les nom et adresse du candidat, ainsi que de ses représentants légaux ;
- Une copie de l'avis CD-20j15-CWaPE-1869 ;
- Une copie du rapport annuel d'électricité : Qualité des prestations 2019 ;
- Un dossier reprenant la manière avec laquelle les services sont organisés et ce en reprenant les critères objectifs et non discriminatoires définis suivants :

Services :

- Proximité des services (bureau d'accueil...) ;
- Qualité du service à la clientèle (services développés en vue de faciliter la vie des clients, nombre de plaintes recevables reçues, pourcentage de plaintes reçues par rapport aux URD, nombre de coupures sur son réseau, délais de raccordement, indemnités versées aux URD, etc.) ;
- Digitalisation des services ;
- Actions en matière de précarité énergétique ;
Pour un potentiel nouveau GRD, ces critères devraient être appréciés au regard des mesures qu'il met en place pour atteindre des objectifs de qualité de service qu'il s'engage à atteindre).

Transition énergétique :

- Plan de modernisation de l'éclairage public par des leds ;
- Mesures réalisées et planifiées en vue de rendre le réseau de distribution plus performant, notamment via le comptage communicant, la digitalisation de la conduite du réseau, le développement de nouveaux services, etc., dans le but de soutenir la transition énergétique et de permettre aux utilisateurs du réseau de distribution d'y participer activement ;
- Engagement du candidat vers une entreprise durable.

Economiques :

- Tarifs de réseau (actuels et futurs) ;
- Dividendes ;
- Politique de distribution des dividendes ;
- Politique d'investissement ;
- Santé financière du GRD.

Transparence et gouvernance

- Structure actionnariale du GRD ;
- Structure organisationnelle du GRD ;
- Représentativité des communes au sein de l'intercommunale

Article 5 : De fixer au 7 décembre 2021 à 11h00 la date ultime de dépôt des offres des candidats intéressés.

Sous peine d'irrecevabilité, les dossiers de candidatures sont adressés au Collège communal, à l'attention de Madame Van Bladel Michèle, 11 Grand Place à 6500 Beaumont.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique (michele.vanbladel@beaumont.be) ;
- soit déposé contre récépissé auprès de la Cellule Marchés publics de l'administration communale.

Article 6 : De réserver à la Ville de Beaumont le droit d'adresser toute question qu'elle estimerait nécessaire à l'examen du dossier du candidat.

Article 7 : De charger les Directeurs Généraux des communes de Sivry-Rance, Chimay, Momignies, Froidchapelle, Couvin et Beaumont d'analyser les offres et de rendre un avis circonstancié aux communes concernées. Dans ce cadre, ils auront tout le loisir d'interroger les candidats pour obtenir toutes les précisions utiles à l'analyse des dossiers et pourront pour ce faire s'éclairer éventuellement d'un avis d'un expert extérieur en électricité.

Article 8 : De charger le Collège communal de la Ville de Beaumont de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 9 : De transmettre une copie de la présente délibération à la Ville de Beaumont pour suite utile ainsi qu'aux différentes communes concernées pour information, et qui fera l'objet d'une publication sur la page d'accueil du site internet de la commune de Beaumont.

Point 5 : PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL – PRISE D'ACTE

Le Conseil communal

PREND ACTE du programme stratégique transversal.

ORDONNE sa publication conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation et sa mise en ligne sur le site internet de la Commune.

COMMUNIQUE la présente délibération au Gouvernement wallon.

Point 6 : AUDIT DES SERVICES ET DU PERSONNEL – CAHIER SPECIAL DES CHARGES – MODE DE PASSATION DU MARCHE – ESTIMATON – VOIES ET MOYENS

Le Conseil communal arrête à l'unanimité le cahier des charges et le montant estimé du marché de services ayant pour objet « Audit organisationnel et fonctionnel des services de l'Administration communale de Momignies » et l'estimation établi par le Directeur général, sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.000,00 € hors TVA.

Point 7 : TRAVAUX DE DEMOLITION DES BATIMENTS DE L'HEUREUX ABRI – ETUDE COMBINEE D'ORIENTATION ET DE CARACTERISATION – RATIFICATION ARRETE DU COLLEGE COMMUNAL DU 7 JUILLET 2021

Le Conseil communal arrête à l'unanimité :

Article 1^{er} : L'arrêté du Collège communal du 7 juillet 2021 par lequel il a attribué le marché « Démolition des bâtiments de l'Heureux Abri – Étude combinée d'orientation et de caractérisation » au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur la base du meilleur rapport qualité-prix), soit RSK BENELUX BVBA, chaussée de Namur 119 à 1400 NIVELLES, pour le montant d'offre contrôlé de 18.435,40 € hors TVA ou 22.306,83 €, 21% TVA comprise, est ratifié.

Point 8 : AMENAGEMENT DES BUREAUX ET ATELIER N°1 DU BATIMENT-RELAIS A MOMIGNIES EN VUE D'Y PRATIQUER DES FORMATIONS A L'EMPLOI – DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET – CAHIER DES CHARGES – ESTIMATION – MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – VOIES ET MOYENS

Le Conseil communal arrête à l'unanimité

Article 1^{er} : Le cahier des charges N° 2021\031 et le montant estimé du marché « DÉSIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET/ARCHITECTE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RELAIS SIS ZONE PLANTIS DES AISEMENTS A MOMIGNIES », établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise.

Point 9 : STABILITE DES MURS DE LA MAISON COMMUNALE DE SELOIGNES – DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET – ESTIMATION – MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – VOIES ET MOYENS

Le Conseil communal arrête à l'unanimité

Article 1^{er} : Le cahier des charges N° 3P/2021/289 et le montant estimé du marché « Stabilité des murs de la maison communale de Seloignes – Désignation d'un auteur de projet », établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise.

Point 10 : VENTE DE TERRAIN A BEAUWELZ – CONDITIONS

Le Conseil communal arrête à l'unanimité

Article 1^{er} : Les parcelles de terrain communal sises Les Trieux Troués à Beauwelz, cadastrées section A394 b/2 et A 394 a pour une superficie cadastrale de 79 ares 40ca, telles que reprises par Monsieur Jean-Pol MANON, Géomètre – Expert immobilier à CLERMONT en son expertise du 30 avril 2021 sont mises en vente, outre les frais, selon les deux hypothèses suivantes :

- vente en un seul lot : à partir de 85.000,00 € (montant de l'estimation).
- vente en trois lots, un lot en zone agricole et deux lots, de plus ou moins 16 ares chacun, en terrain à bâtir : à partir de 100.000,00 € (montant de l'estimation).



CHANTIERS LURQUIN SPRL

15 B, Rue du Chemin de Fer

6536 THUILLIES

TEL : 071/53 33 74

www.mazout-lurquin.be

COMBUSTIBLES – CARBURANTS – LUBRIFIANTS

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2021

Excusés : BAYARD, RIEZ, MONIN, VANDENDORPE, FURNEMONT.

Point 1 : INFORMATIONS

- Le Collège communal a introduit un recours contre la décision du fonctionnaire délégué concernant le permis d'urbanisme demandé par Telenet pour l'installation d'une station de télécommunication Place d'Imbrechies 7 à Monceau-Imbrechies. Ce permis d'urbanisme a été refusé par le Service Public de Wallonie.
- Les chiffres de la population scolaire sont :

Population scolaire au 30 septembre 2021 :

	Maternelle	Primaire
Macon	22	53
Monceau	16	38
Macquenoise	21	27
Beauwelz	16	21
Total	75	139

Population scolaire primaire au 15 janvier 2021 : 148

Population scolaire au 30/09/2020 : Primaire : 147 Maternelle : 68

Point 2 : FINANCES COMMUNALES – MODIFICATION BUDGETAIRE N°2/2021

Le Conseil communal approuve par 8 oui et 4 abstentions la modification budgétaire n° 2/2021 aux montants suivants :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Montants précédente modification	8.364.509,61	7.833.667,85	530.841,76
Augmentation	399.645,95	694.514,08	- 294.868,13
Diminution	96.576,22	117.265,00	20.688,78
Nouveau résultat	8.667.579,34	8.410.916,93	256.662,41

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Montants précédente modification	4.235.714,72	4.109.127,96	216.586,76
Augmentation	585.312,90	657.663,92	- 72.351,02
Diminution		10.000,00	10.000,00
Nouveau résultat	4.821.027,62	4.666.791,88	154.235,74

Point 3 : ASBL ET ASSOCIATIONS – COMPTE 2020

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le compte 2020 de l'ASBL ESEM aux montants suivants :

Recettes	274.006,27
Dépenses	267.633,34
Solde	6.372,93

Point 4 : FABRIQUE D'ÉGLISE DE MOMIGNIES – MODIFICATION BUDGETAIRE N°1/2021

Le Conseil communal décide par 11 oui et 1 abstention :

Article 1^{er} : D'approuver la modification budgétaire n°1/2021 de la Fabrique d'Église de Momignies, aux montants ci-dessous.

	Recettes	Dépenses	Solde	Intervention communale
Montant budget initial	24.043,10	24.043,10	0	16.396,81
Augmentation ou diminution	0	0	0	0
Nouveau résultat	24.043,10	24.043,10	0	16.396,81

Point 5 : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE D'OCCASION – CONDITIONS DU MARCHÉ – ESTIMATION – VOIES ET MOYENS

Le Conseil communal arrête à l'unanimité :

Article 1^{er} : La description technique N° 3P/2021/290 et le montant estimé du marché « Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion », établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sont approuvés. Le montant estimé s'élève à 15.702,48 € hors TVA ou 19.000,00 €, 21% TVA comprise.

Point 6 : TRANSFORMATION ET RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE MACON – CAHIER SPECIAL DES CHARGES – ESTIMATION – MODE PASSATION DU MARCHÉ – VOIES ET MOYENS

Le Conseil communal arrête à :

Article 1^{er} : Le cahier des charges N° 3P/2021/292 et le montant estimé du marché « Aménagement d'un réfectoire et de locaux sanitaires pour l'école communale de Macon », établis par l'auteur de projet, Monsieur Olivier BEVIERRE, route Verte 4 à 6593 MACQUENOISE, est approuvé. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 366.270,03 € hors TVA ou 388.246,23 €, 6% TVA comprise..

ETS BROUSMICHE MICHELET
BMMazout

BESOIN DE COMBUSTIBLES ?

MAZOUT · CHARBON · GAZ · PELLETS

060/21.13.66

APPELEZ-NOUS !

Rue du Lac 22, VIRELLES bmmazout.be bmmazout

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Excusés : SOBRY, PAQUET, GILAIN.

Point 1 : CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS – PRESTATION DE SERMENT

Les élus, soit Mesdemoiselles et Messieurs John BRASSEUR, Jules DEMARET, Louna DESORBAY, Jules DOUILLEZ, Louis MARCHAL, Janelle PESTIAUX et Alicia VARINI sont invités à prêter le serment suivant : « Je jure de respecter le mandat qui m'a été confié au sein du Conseil communal des enfants ».

Madame Mégane BERTRAND prononce le discours de circonstance.

Point 2 : INFORMATIONS

Le Gouvernement wallon avait décidé l'octroi des subventions régionales aux Communes qui avaient transmis un dossier administratif dans le cadre de la mise en place d'un soutien en faveur des clubs sportifs via les communes.

Selon la circulaire du 22 avril 2021, le montant octroyé à Momignies est de 29.760 euros.

Ce montant a été crédité sur le compte de la Commune le 8 novembre 2021 et versé ensuite aux différents clubs.

Point 3 : FINANCES

3.1. C.P.A.S. – MODIFICATION BUDGETAIRE N°2/2021

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la modification budgétaire n° 2/2021 aux montants suivants :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Montant précédente modification	2.666.084,46	2.666.084,46	0,00
Augmentation	0,00	66.840,76	- 66.840,76
Diminution	0,00	- 66.840,76	66.840,76
Nouveau résultat	2.666.084,46	2.666.084,46	0,00

3.2. ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST – DOTATION COMMUNALE 2022

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'adopter la clé de répartition proposée par le Collège de la Zone de secours Hainaut-Est sur base des critères suivants :

- le coût/habitant minimum sera de 50€ ;
- le coût/habitant maximum sera de 60€ ;
- le coût/habitant pour Charleroi sera de maximum 90€ ;
- les communes impactées par l'augmentation de leur coût par habitant (min. 50€) le feront sur deux ans (50% en 2020, 100% en 2021) ;
- les communes bénéficiant d'une diminution de leur coût par habitant (max. 60€) seront impactées en une fois en 2020 ;
- la ville de Charleroi bénéficiera de la diminution de son coût par habitant (max. 90€) en deux ans (50% en 2020, 100% en 2021) ;
- les communes ayant dans le modèle en vigueur en 2016 un coût par habitant se situant entre 50 et 60€, conservent le même niveau de dotation communale.

Article 2 : De fixer la dotation communale 2022 au montant de 122.848,20 €.

4.1. INTERSUD - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2021 – APPROBATION ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le plan stratégique – Révision 2022, de l'Intercommunale INTERSUD.

4.2. INTERCOMMUNALE A.I.E.S.H. – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2021 – APPROBATION ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les points de l'ordre du jour qui seront présentés lors de l'Assemblée générale du 21 décembre 2021 :

1. Désignation des scrutateurs et vérification des parts sociales ;
2. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2021 ;
3. Lecture et approbation de la Région Wallonne – Comptes annuels 2020 – Assemblée générale du 21 juin 2021 ;
4. Rapport du Conseil d'Administration – Note d'évaluation du Plan Stratégique 2020-2022.

4.3. IPALLE - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 DECEMBRE 2021 – APPROBATION ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les points de l'ordre du jour : le plan stratégique – Révision 2022 et la désignation du réviseur pour les exercices 2022-2024.

4.4. INTERCOMMUNALE IGRETEC – ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2021 – APPROBATION ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les points de l'ordre du jour :

- le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : « Affiliations/Administrateurs » ;
- le points 2 de l'ordre du jour, à savoir : « Deuxième évaluation du Plan stratégique 2020-2022 »
- le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : « IN HOUSE : fiche de tarification ».

4.5. IMIO – ASSEMBLEE GENERALE – 7 DECEMBRE 2021- APPROBATION ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les points de l'ordre du jour :

1. Présentation des nouveaux produits et services ;
2. Point sur le plan stratégique 2020 - 2022 ;
3. Présentation du budget 2022 et approbation de la grille tarifaire 2022.

4.6. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE GENERATION THIERACHE – ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2021 – APPROBATION ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les points de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2021 ;
- Plan stratégique et budget 2022-2023-2024 – Approbation.

4.7. INTERCOMMUNALE A.I.H.S.H.S.N. – ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2021 – APPROBATION ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal décide par 11 voix contre 3 les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021 de l'intercommunale AIHSHSN, à savoir :

- le point 1 de l'ordre du jour : Approbation du projet de procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale du 29 juin 2021 ;
- le point 2 de l'ordre du jour : Approbation du Plan stratégique 2022-2024 et du budget 2022 de l'A.I.H.S.H.S.N.

Point 5 : COUT-VERITE DECHETS – BUDGET 2022 – APPROBATION

Le Conseil communal arrête à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE : le taux de couverture du coût-vérité en matière de déchets issus de l'activité usuelle des ménages, calculé sur la base du budget de l'exercice 2022, est fixé à 100 %.

Point 6 : REGLEMENTS-TAXES SUR LES DECHETS MENAGERS – EXERCICE 2022

Le Conseil communal décide par 7 suffrages positifs, 5 suffrages négatifs et 2 abstentions :

Article 1 : Il est établi, pour l'exercice 2022, une taxe communale annuelle sur l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés.

Article 2 : la taxe est due :

- a) solidairement par les membres de tout ménage inscrit aux registres de la population de la commune au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.
- b) par toute personne physique ou par les membres de toute association exerçant au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition une profession libérale, charge ou office sur le territoire de la commune.
- c) par toute personne physique ou par les membres de toute association ou par toute personne morale exerçant au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition une activité commerciale, industrielle ou de services sur le territoire de la commune.
- d) solidairement par les membres de tout ménage recensé comme second résident sur son territoire au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

Article 3 :

a) le taux de la taxe est fixée, par an, à :

- a. 90 euros par ménage d'une seule personne ;
- b. 180 euros par ménage de deux personnes ou plus ;
- c. 180 euros par établissement exerçant une activité visée à l'article 2 -b et c.
- d. En ce qui concerne un ménage de deux personnes, au sens des instructions sur la tenue des registres de population, si l'une de ces personnes réside habituellement dans un home, au 1^{er} janvier de l'exercice concerné, le taux appliqué sera réduit de 90 euros (sur production d'une attestation de la direction de l'établissement).

b) le taux de la taxe est fixé à 180 euros pour tout ménage recensé comme second résident.

Cette taxe forfaitaire inclut les quotas de sacs prépayés suivants :

- Isolés et seconds résidents : 10 sacs de 30 litres
- Ménages de deux personnes 10 sacs de 60 litres ou 20 sacs de 30 litres
- Ménages comprenant 3 personnes et plus : 20 sacs de 60 litres
- Etablissement exerçant une activité visée à l'article 2 -b et c : 20 sacs de 60 litres.

Article 4 : Lorsque l'immeuble abrite le ménage et le commerce et que ceux-ci sont constitués des mêmes personnes, seule l'imposition la plus élevée sera réclamée.

Article 5 : seront exonérés de la taxe :

- Les personnes visées à l'article 2 a, b et c, qui exercent leur profession au lieu de domicile, qui n'utilisent pas le service et qui évacuent leurs déchets par une firme privée, à condition d'en apporter la preuve.
- Les Seconds résidents visés à l'article 2 d et qui se trouvent dans un parc résidentiel de vacances dont le gérant n'utilise pas le service et qui évacue ses déchets par une firme privée, à condition d'en apporter la preuve.
- Les personnes rayées d'office.
- Les personnes isolées qui résident habituellement dans un home (sur production d'une attestation de la direction de l'établissement).

Point 7 : FABRIQUES D'EGLISES

7.1. COMPTE 2020

Le Conseil communal arrête par 13 voix et 1 abstention :

Article premier : Le compte de l'exercice 2020 arrêté par le Conseil de Fabrique de Monceau-Imbrechies est approuvé aux montants ci-dessous.

Article 2 : Expédition du présent arrêté sera adressée au Conseil de la Fabrique d'Eglise de Monceau-Imbrechies.

	Recettes	Dépenses	Solde	Intervention communale
Monceau	5.436,21	1.623,01	3.813,20	1.140,16

7.2. BUDGET 2022

Le Conseil communal décide par 13 voix et 1 abstention d'approuver le budget 2022 des Fabriques d'Eglises de Momignies, Macon, Seloignes, Monceau-Imbrechies, Beauwelz et Macquenoise.

	Recettes	Dépenses	Solde	Intervention communale
Momignies	24.372,10	24.372,10	0	10.435,62
Macon	11.581,10	11.581,10	0	8.638,53
Seloignes	11.840,10	11.840,10	0	8.308,12
Monceau	3.681,55	3.681,55	0	1.026,62
Beauwelz	8.422,10	8.422,10	0	6.975,40
Macquenoise	5.298,60	5.298,60	0	4.902,02

Point 8 : VENTE DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE – CAHIER DES CHARGES

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le cahier des charges ci-dessous, pour la vente publique des lots de bois de chauffage dans les bois communaux de Momignies :

- 1) La vente est réservée aux habitants de MOMIGNIES (Art. 74-8° Code forestier).
- 2) La vente a lieu conformément aux dispositions du **Code forestier** et aux clauses du cahier des charges pour la vente de bois de Chimay, excepté en ce qui concerne les délais d'exploitation et les modes de paiement.
- 3) Visite des lots : **interdiction absolue les 2 jours qui précèdent et le jour de chasse**. (voir calendrier en annexe, attention aux chasses voisines) Renseignements : Alexandre DUFOUR : 0473/835643 ; Gauthier FONTAINE : 0471/599774 ; Geoffrey ELIS 0478/79.72.80.
- 4) Il ne sera attribué qu'un lot par ménage. Les lots invendus au premier tour seront remis en vente lors d'un second passage. Le nombre de lots achetés n'est alors plus limité.
- 5) Les acheteurs doivent être présents en personne à la vente. Les représentations par procuration ne sont pas admises. La revente des lots à des tiers est interdite.
- 6) Les enchères seront d'un montant minimum de **10 €** et **la mise à prix de chaque lot est fixée selon l'estimation du garde. Ces montants sont annoncés avant la mise en vente de chaque lot**. En cas d'enchères insuffisantes, sur avis préalable des préposés du D.N.F., un lot peut être retiré et remis en vente en fin de séance. Si les enchères restent insuffisantes, le lot peut être retiré définitivement.
- 7) Pourront être refusées les enchères des acheteurs en retard d'exploitation et/ou de vidange de lots de ventes précédentes.
- 8) Le montant total du lot est à majorer de 3% pour les frais.
- 9) **Les paiements s'effectuent exclusivement par carte bancaire**, le jour de la vente. L'argent liquide n'est pas accepté.
- 10) Le permis d'exploiter sera délivré dès réception du paiement.
- 11) Délai d'exploitation : **31 août de l'année qui suit la vente.**

Passé ce délai, les bois non abattus et/ou non façonnés se trouvant encore sur le parterre des lots redeviendront la propriété de la Commune sans que cela puisse donner lieu à un remboursement du prix de vente. Une prolongation de vidange éventuelle ne pourra être autorisée qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de la seconde année qui suit celle de la vente moyennant paiement d'une indemnité de retard, uniquement si une demande préalable a été adressée au Chef de Cantonnement du D.N.F. à Couvin.

12) **L'exploitation peut commencer dès le 1^{er} janvier**, excepté accord du DNF avec l'obtenteur de chasse. La responsabilité de l'acquéreur reste entière en ce qui concerne le vol éventuel.

13) L'abattage se fera rez-de-terre et le débardage aura lieu par temps sec ou par temps de gelée. Une interdiction de débarder pourra être matérialisée sur place par le service forestier. Le travail en forêt ne sera autorisé que du lever au coucher du soleil. Il ne sera pas autorisé **24** heures avant et le jour des battues de chasse.

Du 1^{er} au 15 mai et du 1^{er} au 15 août, les acquéreurs ne pourront travailler au bois que de 9 à 17 heures et ceci pour des raisons de chasse à l'approche.

14) Interdiction de brûler et de stérer contre les réserves. Les arbres faisant l'objet de la vente seront façonnés en stères et ne pourront être débardés en long. Les branches et ramilles seront disposées en tas éloignés des réserves, des semis, des plantations, des ruisseaux, des fossés et des layons de chasse. Dans les cas douteux, l'adjudicataire se conformera aux indications du service forestier. Interdiction d'obstruer les ruisseaux et chemins.

15) L'acquéreur sera tenu pour personnellement responsable des dégâts commis à la végétation forestière et susceptible d'être poursuivi sur base du Code forestier même si l'exploitation est réalisée par une tierce personne.

16) Les limites des lots sont censées connues de l'acheteur et doivent être strictement respectées. Ces limites sont marquées à la couleur par des numéros.

17) Interdiction de débarder par les percés touristiques et les layons de chasse. La sortie des stères se fera par les itinéraires indiqués par l'Agent des forêts.

18) Interdiction d'abandonner des déchets (bidons, bouteilles, papiers, ...).

19) Les bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,5m du sol ne pourront être abattus entre le 1^{er} avril et le 30 juin (Code forestier). Durant cette période l'abattage des perches, le façonnage des houppiers et la sortie des stères restent autorisés.

20) Des clauses particulières spécifiques à certains lots figurent en regard de chaque coupe.

a) Dans les lots martelés seuls les arbres marqués de deux flaches au marteau royal, devront être abattus.

b) Dans les autres lots, seront réservés d'office les pieds griffés de deux traits à la peinture ainsi que les pieds de plus de septante centimètres de circonférence mesurés à un mètre cinquante du sol, griffés ou pas.

21) Les perches et arbres munis d'un numéro de poste de battue de chasse devront être coupés **au-dessus du numéro.**

22) Abattage des arbres scolytés : il est impératif et légalement obligatoire d'abattre ces arbres et de les évacuer de la forêt dans les délais les plus courts à une distance minimale de 5 km des sites sensibles.

23) Voici quelques règles à respecter concernant la lutte contre la propagation du Coronavirus :

1. Présentation du Covid Safe Ticket obligatoire
2. Port du masque obligatoire
3. Désinfection des mains obligatoire
4. Obligation de s'asseoir
5. Gardez une distance d'1,5 m avec les autres personnes

Ces mesures sont susceptibles de changer en fonction des recommandations relatives à la lutte contre la propagation du Coronavirus.

Point 9 : TRAVAUX FORESTIERS – DEVIS 2022

Le Conseil communal arrête à l'unanimité :

Article 1^{er} : Le devis n° SN/611/2/2022 des travaux non subventionnables présenté par le Service public de Wallonie – Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement – Département de la Nature et des Forêts, est approuvé au montant de 29.321,35 €, T.V.A. comprise.

Point 10 : ACCUEIL TEMPS LIBRE – RAPPORT D'ACTIVITES 2021 ET PLAN D' ACTIONS ANNUEL 2021-2022 – INFORMATION

Le Conseil communal,

Attendu que le Décret du 29 mars 2009 et les Arrêtés d'application du 14 mai 2009 modifiant le Décret du 03 juillet 2003 concernant l'Accueil Temps Libre demandent au coordinateur A.T.L. de finaliser chaque année un plan d'action annuel et un rapport d'activités ;

Attendu que ceux-ci ont été présentés au Conseil Communal de ce 23 novembre 2021 pour information avant d'être transmis à l'ONE ;

Attendu que préalablement à cette démarche, le coordinateur a exposé son plan d'action annuel et son rapport d'activités à la Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.) en date du 18 novembre 2021 ;

Attendu que ces derniers ont été approuvés à l'unanimité par la C.C.A. et par que Conseil Communal du 23 novembre 2021 en a pris connaissance ;

Attendu que le coordinateur souhaite poursuivre les objectifs définis avec les membres de la C.C.A. lors de la reconduction du troisième Programme de Coordination locale pour l'Enfance (CLE) de Momignies ;

Considérant qu'il veillera plus spécifiquement à la continuation des formations initiales de base et complémentaires à destination des accueillantes extrascolaires et aux responsables de projet d'accueil, élément déterminant pour la poursuite de la subsidiation de l'ONE ;

Attendu que ce rapport d'activités et ce plan d'action correspondent aux objectifs fixés à la création du Service Accueil Temps Libre,

Emet, à l'unanimité, un avis favorable concernant ces documents.

Point 10 : CONVENTION DE COLLABORATION POUR L'ORGANISATION DU MARCHE DE NOEL – APPROBATION

Monsieur le Président souhaite recueillir l'avis du Conseil sur l'opportunité de maintenir le marché de Noël compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire et de la difficulté d'appliquer les mesures prises par le Gouvernement (application du Covid Safe Ticket, port du masque, consommations interdites debout ...). Il procède donc à un tour de table duquel il ressort l'avis unanime de ne pas maintenir l'organisation du marché de Noël cette année.

Indépendamment de cet avis, le point proposé relatif à la convention de collaboration pour l'organisation du marché de Noël est maintenu à l'ordre du jour à titre conservatoire et est

approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.



**BRUNOIS
CONSTRUCTIONS**

**Maçonnerie • Transformation • Rénovation
Sablage • Rejointoyage • Béton lissé
Petits terrassements • Chape • Carrelages**

0498/47 08 35 - jeromebrunois@gmail.com - 6460 Robechies



Géraldine RIEZ
Pédicure Médicale

Diplômée de l'Institut de la Communauté française de Colfontaine

0479/52.58.42 Sur rendez-vous

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2021

Excusée : SOBRY.

Point 1 : INFORMATIONS

La Direction générale des Pouvoirs locaux a réformé la délibération du Conseil communal du 29 octobre 2021 concernant la modification budgétaire n° 2/2021 comme suit :

Service ordinaire :

- Recettes : 8.667.579,34
- Dépenses : 8.414.916,93 (au lieu de 8.410.916,93)
- Résultat : 252.662,41 (au lieu de 256.662,41)

Point 2 : FINANCES

2.1. BUDGET 2022

Le Conseil communal approuve par 8 oui, 2 non et 6 abstentions le budget 2022 aux montants suivants :

Service ordinaire :

Recettes	Dépenses	Solde
8.478.293,87	8.367.532,11	110.761,76

Service extraordinaire :

Recettes	Dépenses	Solde
584.656,45	584.656,45	0

2.2. DEMANDE DE MODIFICATION PAR LA TUTELLE DE L'ARTICLE 722125-02 D'UN MONTANT DE 4.000 EUROS POUR L'ACHAT DE DETECTEUR DE CO2 – ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE DE MOMIGNIES

Le Conseil communal,

Considérant que, pour ce qui concerne la ventilation des locaux (cantines, salles réservées aux membres des personnels, salles de classe, etc.), le CODECO a décidé d'amplifier les efforts déjà entrepris en généralisant l'usage du CO2V mètres ; que la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 3.000.000 euros qui permettra d'accorder aux établissements d'enseignement un soutien pour l'achat de détecteurs ;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : De ratifier la décision du Collège communal du 24 novembre 2021 relatif à l'achat de détecteurs de CO2 pour les implantations de l'Ecole Communale Fondamentale de Momignies

2.3. BUDGET DU C.P.A.S. 2022

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le budget 2022 du C.P.A.S. aux montants suivants :

Service ordinaire :

Recettes	Dépenses	Solde
2.293.869,05	2.293.869,05	0

Service extraordinaire :

Recettes	Dépenses	Solde
39.409,51	0	39.409,51

Point 3 : E.S. MOMINOISE – SUBVENTION EXTRAORDINAIRE SOLDE DES TRAVAUX DU TERRAIN SYNTHETIQUE

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L3331-1 § 1 relatif aux subventions, avantage ou aide, quelles qu'en soient la forme ou la dénomination octroyées par les communes ;

Vu la décision du Conseil communal du 23/01/2018 marquant son accord de principe sur la participation financière de la commune et sa décision du 26/02/2019 acceptant de prendre en charge le solde des travaux d'aménagement d'un terrain synthétique, de vestiaires et des abords ;

Attendu que le club de football ES Mominoise doit contracter un emprunt pour financer le solde des travaux non subsidiés ;

Attendu que celui-ci n'a reçu qu'une seule offre de chez Belfius à un taux élevé (2,89%) ;

Considérant l'accord de principe sur la participation financière de la commune au club de football ES Mominoise quant au remboursement de l'emprunt pour le solde des travaux du terrain synthétique ;

Considérant que le taux de l'emprunt accordé au club de football est beaucoup plus élevé que le taux accordé à la commune pour la même somme ;

Considérant que la commune, sur la durée totale des emprunts (200.000,00 € en 15 ans pour le financement du terrain synthétique et 200.000,00 € en 20 ans pour le financement de la buvette), supportera un bien moindre coût de paiement d'intérêts non négligeable ;

Considérant l'augmentation du prix des matériaux ;

Considérant le fait que le club de football ES Mominoise n'est pas en mesure de prendre en charge ce complément de coût c'est-à-dire 72.000,00 €

ARRETE à l'unanimité :

Article 1^{er} : une subvention exceptionnelle d'un montant de 72.000,00 € est octroyée afin de prendre en charge le complément des coûts liés à l'augmentation des matériaux ;

Article 2 : le versement de ces subventions se fera après contrôle des factures pour les travaux non subsidiés

Point 4 : IMPLANTATION D'UNE CHAUDIERE BOIS ET D'UN RESEAU DE CHALEUR DESSERVANT LES BATIMENTS COMMUNAUX (MAISON COMMUNALE, SERVICE TRAVAUX ET ENSEMBLE CPAS/BIBLIOTHEQUE) A MOMIGNIES – DESIGNATION D'UN AUTEUR DE PROJET

Le Conseil communal arrête à l'unanimité la désignation d'un auteur de projet chargé de l'accompagnement du service Travaux, Aménagement du territoire, Environnement dans l'étude de projet d'installation d'une chaudière alimentée aux plaquettes de bois et son réseau de chaleur est approuvée.

Point 5 : PLAN DE COHESION SOCIALE

5.1. CONVENTION DE PARTENARIAT – EXECUTION PLAN DE COHESION SOCIALE 2020-2025 – ARTICLE 20 ASBL AMO OXYJEUNE

Le Conseil communal,

Considérant l'article 20 du décret du 22 novembre 2018 qui précise que le Gouvernement peut octroyer au pouvoir local des moyens supplémentaires pour soutenir des actions menées dans le Plan par des associations partenaires ;

Considérant que l'action présentée dans le cadre de l'Article 20 doit s'inscrire dans la thématique suivante : guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques ;

décide à l'unanimité d'approuver la convention de partenariat, ci-dessous, avec l'ASBL AMO dans le cadre de l'article 20 du plan 2020-2025.

CONVENTION CONCLUE DANS LE CADRE DU PLAN DE COHESION SOCIALE

La présente convention article 20 est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de cohésion sociale 2020-2025 de la Commune de MOMIGNIES

L'action présentée dans le cadre Article 20 doit s'inscrire dans la thématique suivante :

- Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques.

Le Partenaire cocontractant s'engage à :

Développer/participer à/aux actions suivantes :

Axe du Plan : **Droit à la santé.**

Thématique : **Accès aux soins et traitements**

Dénomination de l'action dans le Plan : **Guidance et /ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques**

Ne pas sous-traiter l'exécution de tout ou partie de l'objet de la convention.

Public(s) visé(s) : **les jeunes, les adolescents**

Descriptif de l'action : **Actions développées sur le bien-être du jeune dans son ensemble. Espace de parole et d'expression du jeune. Prévention en santé mentale → rompre l'isolement, le décrochage social, l'engourdissement psychique, la désolation affective liée au manque de renouvellement de relations sociales.**

L'isolement géographique est également pris en compte. Des actions seront menées dans ce sens.

Lieu de mise en œuvre : **Principalement Momignies-entité.**

5.2. CONVENTION DE PARTENARIAT – EXECUTION PLAN DE COHESION SOCIALE 2020-2025 – ARTICLE 20 ASBL MOMIGNIES MON VILLAGE

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention de partenariat, ci-dessous, avec l'ASBL Momignies Mon Village dans le cadre de l'article 20 du plan 2020-2025.

CONVENTION CONCLUE DANS LE CADRE DU PLAN DE COHESION SOCIALE

La présente convention article 20 est conclue dans le cadre de la réalisation du Plan de cohésion sociale 2020-2025 de la Commune de MOMIGNIES

L'action présentée dans le cadre Article 20 doit s'inscrire dans la thématique suivante :

- Lutte contre l'isolement.

Le Partenaire cocontractant s'engage à :

Développer/participer à/aux actions suivantes :

Axe du Plan : **Droit à l'épanouissement culturel, social et familial.**

Thématique : **Intégration des personnes seules et lutte contre l'isolement. Rompre l'isolement des personnes seules.**

Dénomination de l'action dans le Plan : **Activités de rencontres pour personnes isolées.**

Ne pas sous-traiter l'exécution de tout ou partie de l'objet de la convention.

Public(s) visé(s) : **personnes isolées socialement, géographiquement de l'entité.**

Descriptif de l'action : **Renforcer l'accès à la Maison communautaire, dans les limites de ses capacités d'accueil, par un moyen de transport domicile/MAC. Développer des activités avec d'autres seniors tels que les habitants du Square Mairesse. Mise en relation des habitants seniors autour de leurs besoins et de leurs demandes.**

Lieu de mise en œuvre : **Maison d'accueil communautaire / PCS/Square Willy Mairesse.**

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Excusée : GILAIN (congé académique).

Point 1 : INFORMATIONS

La délibération du Conseil communal du 23 novembre 2021 concernant l'établissement, pour l'exercice 2022, de la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés a été approuvée par le Service Public de Wallonie.

Point 2 : GOUVERNANCE LOCALE

2.1. CONGE ACADEMIQUE D'UNE CONSEILLERE COMMUNALE – INFORMATION – PRISE D'ACTE

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L1123-7 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 élisant Madame Léna GILAIN, domicilié à 6593 MACQUENOISE, Route Verte 39, en qualité de Conseillère communale sur la liste MR-PS ;

Considérant que Madame GILAIN Léna a notifié une demande de congé du 4 janvier 2022 au 30 juin 2022, pour un voyage académique, conformément à l'article L-1122-6, § 5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

PREND ACTE du congé de Madame GILAIN Léna, domiciliée à 6593 MACQUENOISE, Route Verte 39, dans le cadre d'un voyage académique, du 4 janvier 2022 au 30 juin 2022, conformément à l'article L-1122-6, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

2.2. REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE COMMUNALE EN CONGE – VERIFICATION DES POUVOIRS – PRESTATION DE SERMENT – INSTALLATION

Le Conseil communal,

Considérant que Madame GILAIN Léna, Conseillère communale effective de cette commune bénéficie d'un congé pour un voyage académique, du 4 janvier 2022 au 30 juin 2022, conformément à l'article L-1122-6, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que Madame GILAIN Léna, deuxième suppléant de la liste MR-PS, a été installée Conseillère communale le 14 septembre 2020 ;

Considérant que Madame DELAPAS Anne, troisième suppléante, Madame POLOME Céline, quatrième suppléante, Monsieur BACHELARD Guy, cinquième suppléant et Monsieur DERZELLE Philippe, sixième suppléant de la liste MR-PS sur laquelle Madame GILAIN Léna a été élue, ont notifié leur décision de renoncer à leur mandat de Conseiller communal en remplacement temporaire de Madame GILAIN Léna ;

Considérant qu'il s'indique dès lors d'installer le septième suppléant de la liste MR-PS, en la personne de Monsieur HUCHON Zalangbe, dit Jean-Pierre, domicilié rue de la Fourchinée 42 à 6596 SELOIGNES ;

Vu le rapport du Collège communal de vérification des pouvoirs des conseillers suppléants préqualifiés, constatant qu'ils réunissent toujours les conditions d'éligibilité et ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, soit par la fonction exercée, soit par parenté ou alliance ;

Considérant que la Conseiller suppléant préqualifié ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus par les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ou par d'autres dispositions légales;

Considérant que la preuve a été fournie que le Conseiller suppléant susnommé est belge et réunit les conditions d'âge et de domicile ;

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'il prête le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

PREND ACTE :

Monsieur HUCHON Zalangbe, dit Jean-Pierre, est invité immédiatement à prêter, en séance publique, entre les mains du Bourgmestre, le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge ».

Monsieur HUCHON Zalangbe, dit Jean-Pierre, est installé en qualité de Conseiller communal effectif durant le congé de Madame Léna GILAIN, jusqu'au 30 juin 2022.

2.3. C.P.A.S. – CONGE ACADEMIQUE D'UNE CONSEILLERE – ELECTION DU REMPLACANT

Le Conseil communal,

Vu le décret du 08 décembre 2005, modifiant la loi organique du 08 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale, notamment son article 14 ;

Vu la notification d'un congé pour un voyage académique de Madame Léna GILAIN en tant que Conseiller de l'Action Sociale, du 4 janvier 2022 au 30 juin 2022, conformément à l'article L-1122-6, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal de ce jour actant ce congé ;

Vu la présentation datée du 17 janvier 2022 par le groupe politique MR-PS proposant la candidature de Monsieur HUCHON Zalangbe, dit Jean-Pierre, en tant que Conseiller de l'Action Sociale, en remplacement de Madame Léna GILAIN, durant son congé jusqu'au 30 juin 2022 ;

Considérant que la présentation de ce candidat répond aux conditions de l'article 10 du décret précité et a été déposée le 18 janvier 2022 ;

Considérant que le candidat proposé continue à remplir les conditions d'éligibilité et ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles 8 et 9 du décret précité ;

ARRETE :

Conformément à l'article 12 du décret précité, est élu de plein droit Conseiller de l'Action Sociale, Monsieur HUCHON Zalangbe, dit Jean-Pierre, domicilié à 6596 SELOIGNES – rue de la Fourchinée 42, en remplacement de Madame Léna GILAIN, durant son congé, jusqu'au 30 juin 2022.

Le Président procède à la proclamation des résultats de l'élection et observe que l'élu ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité.

Conformément à l'article 15 du décret précité, le dossier de l'élection sera transmis sans délai à Madame la Présidente du CPAS pour information.

Toute réclamation contre l'élection doit, à peine de déchéance, être introduite par écrit auprès du Collège Provincial dans les 5 jours.

2.4. MODIFICATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal, sur proposition du collège communal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix,

ARRETE :

Le règlement d'ordre intérieur du conseil communal est modifié et arrêté.

Point 3 : ZONE DE POLICE – DOTATION 2022
--

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : La dotation à la zone de police de la Botte du Hainaut (Botha) est fixée à 434.072,62 € pour l'exercice 2022.

Point 4 : IMPLANTATION D'UNE CHAUDIERE BOIS ET D'UN RESEAU DE CHALEUR DESSERVANT LES BATIMENTS COMMUNAUX (MAISON COMMUNALE, SERVICE TRAVAUX ET ENSEMBLE CPAS/ BIBLIOTHEQUE) A MOMIGNIES – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – CAHIER SPECIAL DES CHARGES – MODE DE PASSATION DU MARCHE – ESTIMATION – VOIES ET MOYENS
--

Le Conseil communal arrête à l'unanimité :

Article 1^{er} : L'approbation du cahier des charges N° 3P/2022/294 et le montant estimé du marché « Implantation d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur desservant les bâtiments communaux à Momignies », établis par le Service des Travaux, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sont approuvés. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 103.305,79 € hors TVA ou 125.000,01 €, 21% TVA comprise.

Point 5 : RENOUELEMENT DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION (GRD) – PROPOSITION DE DESIGNATION

Les bourgmestres des communes de la botte, ainsi que de celle de Couvin rencontreront les conseils d'administration de l'A.I.E.S.H. et d'ORES. Ils remettront ensuite leur avis objectif à leur conseil respectif.

Dans l'attente des conclusions de la rencontre des bourgmestres, ce point est reporté à l'unanimité.

Point 6 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DU TOURISME DU PAYS DES LACS

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : L'avenant à la convention de partenariat proposé par la Maison du Tourisme du Pays des Lacs, dans le cadre du projet « Promouvoir la Botte du Hainaut en tant que destination touristique par excellence » est approuvé.

Le Directeur général,
Francis Van de Steene

Le Bourgmestre,
Eddy Bayard

Rapportés par Véronique Riez, Première Echevine.



*Retrouvez toute notre actualité sur www.tournesolchimay.be
et sur notre page Facebook @tournesolchimay*

Rue de Boursiers 32A
B-6460 Chimay
Tél.: 060/21 39 18
info@tournesolchimay.be

Ouvert du mardi au samedi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
Fermé le lundi.

Téléphones utiles

ADMINISTRATION COMMUNALE :	060/51.11.11.	FAX : 060/51.28.76
– SERVICES TRAVAUX :		
– GARAGE COMMUNAL :	060/51.24.85 – 060/51.17.74	
– GSM DE GARDE (WALLEE Michel) :	0497/53.91.98	
– GSM DE GARDE (WALLERAND Claude) :	0470/30.06.08	
– RECYPARC :	060/51.17.38	FAX : 060/51.17.38
C.P.A.S. :	060/51.04.30	FAX : 060/51.27.30
TAXI SOCIAL (CPAS) :	060/51.04.30	
CENTRE CULTUREL LOCAL :	060/51.24.60	FAX : 060/51.31.13
AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI :	060/51.11.11	

BIBLIOTHEQUE DE MOMIGNIES :	0478/88.05.62
	0498/03.58.36

PAROISSE DE MOMIGNIES :	060/51.45.09
	paroissedemomignies@hotmail.fr

POLICE ZONALE :	MOMIGNIES : 060/41.40.30	FAX : 060/41.40.49
	ZP.BotHa.Proximite.Momignies@police.belgium.eu	
	CHIMAY : 060/21.06.40	
	URGENT : 101 – 112 (GSM)	

Siège administratif de la Police de la Botte du Hainaut
Route de Mons, 74 – 6470 SIVRY-RANCE

060/51.01.55 – 060/51.01.56

DOCTEURS :	CROWET Béatrice :	060/77.00.60
	HARDY Pol :	060/51.25.80
	MORELLE Valérie :	060/41.28.02
	PETRE Freddy :	060/51.10.80
	VANDERHEYDEN Harmonie :	060/77.00.60
	GILLIAUX Philippe (Gynécologue) :	060/51.10.70
	HOSTIER Gilberte (Gynécologue) :	060/51.26.95

CENTRE DE SANTE DES FAGNES :	060/21.88.11
Urgences Centre de Santé des Fagnes :	060/21.88.00
CENTRE MEDICAL :	060/45.91.91 – garde : 1733
URGENCES :	SERVICE MEDICAL : 112
	POMPIERS : 112
Pour les personnes sourdes, malentendantes et handicapées de la parole, système d'urgences FAX	112
AMBULANCE (pompiers) – SAMU :	112
ASSIST (transports médico-sanitaires) :	0472/08.47.96
CROIX ROUGE AMBULANCE :	105
MAISON DE LA CROIX-ROUGE :	060/21.54.48
Permanence 24h/24h et 7/7 :	0477/33.00.42
Ecrivain public – Maison de la Croix-Rouge	060/21.54.48
	0495/43.40.77
CENTRE ANTI-POISON :	070/24.52.45
CROIX JAUNE ET BLANCHE :	071/59.96.66
ASSOCIATION DES SOINS PALLIATIFS :	060/21.14.84
SAGE-FEMME CURRI Kathia :	0473/68.95.86

INFIRMIERES :	VANDEBOSSCHE Séverine :	060/21.56.79 – 0478/56.72.25
	MACQ Elodie :	0499/12.52.77
	LEGROS Fabienne :	0476/25.57.85
	DESHORME Sophie :	0476/69.10.54
	SCOHY Sophie :	0496/30.81.74
	HARDY Monique :	060/51.17.95
	CURRI Kathia :	060/51.17.95 – 0473/68.95.86
	BROUSMICHE Fabienne	0475/51.66.49
	VANHOVE Linda :	0494/79.79.31
	LAMBLOT Noémie :	0477/60.23.69
	WATREMEZ Laetitia :	0470/55.22.10
	LAUDELOUT Sabine :	0491/37.05.49
	PIETERS Christel :	0472/26.18.78
	LABY Stéphanie :	0494/03.92.81
	MANSENS Sylvia :	0471/66.14.80
	LAVAL Céline :	0499/99.45.14
	CLEERBAUT Isabelle :	0477/09.04.28
CAPITAINE Audrey :	0471/13.34.73	
PHARMACIENS :	MONIN François :	060/51.10.58
	PHARMACIE GAYE :	060/51.11.17
	MAGOTTEAUX Martine :	060/51.22.00
KINESITHEAPEUTES :	BOUILLET Christian :	060/51.19.20
	EGLEM Aurélien :	0476/62.85.28
	MICHAUX Marie-Christine :	060/51.15.38
	BAIOLET Maxime :	0495/83.18.60
	DEREME Maéva	0472/68.30.20
ERGOTHERAPEUTE :	ARCHAMBEAU Louise	0474/37.46.73
PSYCHOLOGUE :	LALOUX Sébastien	0473/98.27.52
DENTISTE :	FAGNART Martine :	060/51.28.36
PEDICURES :	LAMARD Katia :	060/51.12.80
	RIEZ Géraldine :	0479/52.58.42
	DUFRASNE-SCULFORT Béatrice :	060/51.15.50
	POLOME Céline :	0474/70.99.16
	SALMON Murielle	0477/98.38.21
	GOOSSENS Jessica	0494/68.30.39
MACQ Audrey (Pédi Peps)	0470/18.55.26	
COORDINATION DE SOINS A DOMICILE ADRF :		060/51.10.11
LA PILERIE :		060/51.15.31 Fax : 060/51.35.52 064/21.12.27
RESIDENCE LE LIBERTY :		060/51.25.79
RESIDENCE LE CHALON :		060/21.43.75
VETERINAIRES :	BRUMAGNE Henry :	060/51.23.10 – 0496/52.54.51
	FEVRIER Cédric :	0495/54.81.79
	MATHOT Mélanie	0494/21.80.37
	ROMBAUX Philippe	
	et RENAUX Anne-Catherine :	060/51.27.09
CLOS D'EQUARRISSAGE :		053/64.03.11 – 053/64.02.11 – 053/64.02.34

S.W.D.E. :		087/87.87.87
A.I.E.S.H. :		060/41.22.08 – 060/41.10.10
T.E.C. :	CHARLEROI :	071/23.41.11 071/23.41.66
	CHIMAY :	060/21.12.33
Le véhicule Mobitec est présent le 2 ^e et 4 ^e jeudi à la gare de Chimay de 8h00 à 12h00 (pour cartes de réduction, abonnements, ...)		
A.I.S (Agence Immobilière Sociale du SUD-HAINAUT) :		060/65.00.93 – ais.sudhainaut@gmail.com
SCRL Notre Maison :		
Boulevard Tirou, 167 – 6000 CHARLEROI		071/53.91.00
Antenne de Beaumont rue Marcel Tonglet, 142 – 6500 BEAUMONT		071/31.89.83
ASBL Les Petits Pas de la Botte, service d'accueillantes conventionnées		
Grand rue, 33 – 6470 Rance		060/51.49.09 – infoppb@skynet.be
MAISON DE L'EMPLOI (ex FOREM) :		060/45.95.70
MOBILESEM : Centrale de Mobilité		0800 15230
POSTE DE MOMIGNIES :		022/01.23.45
Ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 14h15 à 17h00, mardi et jeudi de 14h15 à 18h00.		

PAPETERIE GÉNÉRALE

LIBRAIRIE - PAPETERIE



Rue des Ormeaux 25 - 6460 Chimay Tél: 060/21.44.08

Votre spécialiste en :

<p style="margin: 0;"><u>PAPETERIE</u></p> <p style="margin: 5px 0;">SCOLAIRE BAGAGERIE STYLOS CARTERIE</p> <p style="margin: 10px 0;">DANS LES GRANDES MARQUES...</p>	<p style="margin: 0;"><u>LIBRAIRIE</u></p> <p style="margin: 5px 0;">PRESSE, BEST-SELLER BANDE DESSINÉES LIVRES SCOLAIRES BONGO, CADEAUX BOX GUIDES TOURISTIQUES CARTES ROUTIÈRES LOTÉRIE</p>
---	--

LIBRAIRIE SPÉCIALISÉE

RAPPEL : DECHETS ET DEJECTIONS CANINES



La belle saison revient à grands pas et, avec elle, les promenades par monts et par vaux, sur le Ravel, dans les rues du village, accompagné des enfants, petits-enfants ou compagnons à quatre pattes. Voici peut-être l'occasion de rappeler à chacun une règle de savoir-vivre pour le bien de tous.

Si votre petit compagnon a laissé sa marque sur le trottoir ou si votre enfant a perdu son chewing-gum ou ses papiers de bonbons, veuillez tout simplement à ramasser. Il suffit de prévoir un petit sachet en plastique dans son sac à main ou sa poche pour pouvoir parer à toute éventualité. En effet, il n'est jamais très agréable de se promener et de rentrer les pieds ou les roues de poussette crotté(e)s ou un chewing-gum collé aux baskets. De même, voir des canettes ou récipients en tous genres dans les fossés du village ne fait pas partie de l'image bucolique de la région.

Merci à tous les usagers.

« Règlement Général de Police – Botte du Hainaut

CHAPITRE V: De la circulation des animaux sur la voie publique.

Section 4: Responsabilité des maîtres

Article 171: Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux sont tenus de les empêcher :

- de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs ;
- d'endommager les plantations ou autres objets se trouvant sur l'espace public ;
- d'effectuer leurs besoins sur l'espace public.

Ces personnes doivent ramasser les excréments de leur chien soit au moyen d'un sachet ad hoc, le cas échéant mis à leur disposition en divers endroits de la commune, par des appareils distributeurs automatiques, et selon le mode d'emploi y figurant ; soit de tout autre manière adéquate. »



Validité du Permis de conduire belge

Votre permis de conduire belge **format papier** est valable jusqu'en 2033.



À condition bien sûr qu'il ne soit pas détérioré et que la ressemblance avec la photo ne puisse pas être contestée.

Vous pouvez néanmoins demander un nouveau permis de conduire au format carte d'identité.

Validité: 10 ans – Prix : 30 €

Si vous possédez une carte d'identité récente et en cours de validité, la signature et la photo seront utilisées pour le nouveau permis de conduire.

Le délai de production est estimé à 5 jours ouvrables.

Service Permis de Conduire

Tél. : 060/51.04.36

Si vous disposez déjà du permis de conduire format carte d'identité valable 10 ans, vérifiez sa date de fin de validité. Dans notre commune, les premiers permis de ce format ont été délivrés en 2013, ils seront donc à renouveler dès 2023 de votre propre initiative, vous ne serez pas convoqués.



Votre permis de conduire étranger

Vous résidez dans notre commune depuis au moins 6 mois et vous êtes toujours en possession d'un permis de conduire étranger au format papier ? Vous devez demander l'enregistrement et l'échange de votre permis de conduire étranger contre un belge.

Si votre permis de conduire est récent (au format carte d'identité), vous ne devez pas l'échanger mais vous devez l'enregistrer auprès de notre service.

La Malterie

TRAITEUR
RESTAURANT
BOUTIQUE DU TERROIR
PRODUITS À EMPORTER

FERMÉ LE MARDI ET LE MERCREDI
(SAUF JOURS FÉRIÉS)

Hirson
Sivry-Rance
Beaumont

Place Léopold
Couvin

Hôpital

Place Léopold, 7
6460 Chimay
TÉL. 060 21 32 30
FAX: 060 21 59 44
lamalteriechimay@euphony.net.be

SÉBASTIEN ROBERT

CHAUFFAGE - SANITAIRE VENTILLATION

TVA BE0707.525.819

Rue Sainte-Monégonde 20
6460 Salles

0498/34.80.32
chauffage.robort@gmail.com

SERVICE TRAVAUX

Equipe d'entretien des voiries Communales

Dans le précédent trimestriel d'information, je mettais l'accent sur la reprise de l'entretien par le curage des fossés des villages de notre Entité Communale. Cet entretien est souvent accompagné par l'action de « décréter » les accotements bordants la voirie. Celle-ci permet l'écoulement naturel de l'accumulation d'eau lors des périodes de pluie et éviter d'être victime d'un aquaplaning. Ce travail avait déjà pris cours depuis la mi-novembre mais souvent interrompu suite à des écartements de quarantaine COVID. Vu la hausse des prix des carburants, j'ai décidé, avec le Brigadier-Chef et le Brigadier adjoint d'intervenir sur les fossés posant problème sur un village et finir le village pour éviter les frais de déplacements inutiles... ! Si, par contre, une urgence se manifeste pour un écoulement qui poserait problème chez vous, je vous invite à prendre contact avec le garage communal (060/51 17 74) ou directement avec moi (0496/08 75 57). Nos équipes répondront à votre souci dans une limite raisonnable.

L'enduisage non-couvert en 2021 suite à la météo capricieuse va reprendre vers la fin du second semestre comme chaque année. Etant donné que la prévision 2021 va s'ajouter à ce qui est prévu pour cette année, plusieurs routes communales feront l'objet de cet entretien par la pose d'émulsion et de fins graviers (grainette). Je vous demande donc de prendre patience et de réduire votre vitesse dans ces zones concernées. Cela évitera de mettre en danger les équipes communales qui travaillent pour vous et d'éviter un accident ou un bris de vitre par projection. Espérons que la météo soit plus clémente cette année !

Deux gros chantiers vont également voir le jour en 2022 mais ceux-ci seront réalisés par deux entreprises de travaux publics privés. Il s'agit de la deuxième phase des travaux de réfection de la Place de MACON (de la supérette à l'entrée principale du Château) et également de la deuxième phase des travaux de réfection de la rue de la Saboterie à SELOIGNES (carrefour Passée du Long-Welz jusque la route N99 à l'entrée du centre du village).

Vous avez également peut-être constaté que plusieurs routes communales ont fait l'objet d'ouverture de traversées ? J'y reviens dans le point environnement.

Equipe des bâtiments et des infrastructures Communales

Cimetières

Comme vous pouvez le constater, une partie du mur du cimetière de SELOIGNES a été remplacée car celle-ci menaçait de s'effondrer. Les équipes vont entreprendre la suite de ce travail et vont également élargir l'entrée du cimetière pour permettre un passage plus aisé pour nos services lors d'un travail avec engins (pose de cellules). L'entretien de nos cimetières est au programme. Un responsable sera bien affecté au plus grand cimetière de l'entité et devrait être aidé par deux ouvriers pour prêter main forte et garder cet espace de recueillement le plus accueillant pour vous.

Bâtiment

Plusieurs travaux dans certains bâtiments sont prévus au planning cette année. La réfection de la bibliothèque, un rafraîchissement de certaines salles communales. Après cette longue période d'interdiction de manifestations diverses qui tente à prendre fin, ces salles communales rafraîchies seront à votre disposition pour vos fêtes de famille ou autre.

Les différentes écoles ont besoin comme chaque année d'une attention particulière pour des améliorations pour le confort de nos élèves. Nous tâchons de répondre le plus favorablement aux demandes des enseignants.

Environnement

Dans chaque parution de ATNV, je reviens sur la problématique des déchets et dépôts sauvages dans les différents villages de notre entité. Des sacs poubelles sont régulièrement déposés à tout va dans les poubelles publiques et dans les fossés. Je reviens donc sur l'intervention des équipes de voiries suite à un dépôt de sacs poubelles. Un sac s'est infiltré dans un tuyau d'égouttage suite aux pluies diluviennes que l'on a connu et celui-ci s'est retrouvé bien évidemment coincé dans le drain. Il en résulte d'une ouverture au milieu de la route pour pouvoir à nouveau permettre l'écoulement des fossés concernés. La route est meurtrie et nécessitera une réparation au tarmac mais également des frais de béton. L'argent public pourrait être dépensé à une autre action et les hommes ont autre chose à faire que cela.

Je vous demande donc d'être responsable et d'éviter ce genre de problème pour éviter tout cela.

J'informe aussi que plusieurs caméras sont disposées de façon aléatoire et toute personne qui sera prise sur le fait sera amendée de 500€.

Je suis en pourparlers avec le Directeur du MET, Monsieur LION, pour garantir une autre image en ce qui concerne les déchets à Macquenoise. Plusieurs poubelles devraient s'ajouter d'ici peu et un ramassage plus fréquent devrait avoir lieu également.

Vente de Biens Communaux

Plusieurs véhicules hors d'usage sont toujours ouverts à la vente par offre écrite à l'Administration Communale. Ces véhicules sont visibles au garage communal Chemin des Hututus. Vous pouvez prendre rendez-vous au 060/51.17.74 pour aller vous rendre compte sur place.

Le grand chapiteau sera également mis en vente avec sa remorque et sera monté dès qu'aucune menace hivernale pourrait endommager celui-ci. Il sera monté sur la plaine de la rue de la gendarmerie. A bon entendeur !

Je vous remercie pour votre attention.

CROWET Frédéric
Echevin des travaux

ING CHIMAY
Chaussée de Couvin, 95/C6
6460 CHIMAY
Tél: 060/21.04.00
Mail: chimay@ing.com



Vincent Lahaye +32 499 54.85.10
Isabelle Dohy +32 496 23.27.13
Cédric Quiroga +32 487 66.43.85

JOURS	SERVICES & CONSEILS
Lundi	09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00
Mardi	09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00
Mercredi	09h00 – 12h30
Jeudi	09h00 – 12h30 et 13h30 – 19h00
Vendredi	09h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00

Les agences reçoivent sur **rendez-vous** du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00.
Le samedi matin de 09h00 à 13h00 sur **rendez-vous**.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

« Ne prenez pas le risque de perdre votre chien ou votre chat, rendez vos données de contact consultables ! »

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les coordonnées des responsables des chiens et des chats répertoriées actuellement sur DOG ID et CAT ID ne seront plus systématiquement visibles depuis le 1^{er} mai 2021.

Pas de panique, les vétérinaires et refuges auront toujours accès à ces informations. Il est cependant possible de rendre ses données publiques pour augmenter les chances de retrouver son animal de compagnie si celui-ci s'égare.

Vous souhaitez MAXIMISER les chances de retrouver votre animal si celui-ci s'égare ? Rendez vos données publiques.

COMMENT ?

1. Rendez-vous sur ONLINE.DOGID.BE pour les chiens ou sur ONLINE.CATID.BE pour les chats.
2. Introduisez le numéro de puce de votre animal, suivez les instructions et sélectionnez le mode de confidentialité « public »

NOUVEAU

Corrigez vos données de contact en ligne si vous constatez une erreur.

Des difficultés ? Demandez l'aide de votre vétérinaire.

Plus d'infos sur la procédure sur : bienetreanimal.wallonie.be (SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement)

Infos supplémentaires :

ONLINE.DOGID.BE ou ONLINE.CATID.BE



WALMAT
VOS MATÉRIAUX,
LE SERVICE EN PLUS

f @ in

NOS SERVICES

- Transport
- Devis gratuit
- Manutention
- Conseils

NOS PRODUITS

- Gros œuvre
- Parachèvement
- Aménagement intérieur & extérieur

CONTACTEZ-NOUS
chimay@walmart.eu

BEAUMONT | BEAURAING | CHIMAY | INCOURT
www.walmart.eu



Vente de matériels forestier,
de génie civil et horticole.

B.G. MAT

Bernard Gotiaux
Tél. 060/21 90 21 - Fax. 060/21 90 96
Gsm. 0495/24 03 03
bg_mat@skynet.be
www.bgmat.be

Route Charlemagne, 33
Z.I Baileux - 6460 Chimay

TAS126862/DER-E

CPAS MOMIGNIES

**Pour toute demande,
contacter le
060/51.04.30**

Prendre impérativement un **rendez-vous**
pour :

Demande d'aide sociale

(Lundi, mercredi, vendredi matin)

Demande d'allocation de chauffage

(Lundi, mercredi, vendredi après-midi)

Demande allocation handicap

(Jeudi matin)



Repas chauds
livrés du lundi au
samedi, repas du
dimanche à
réchauffer au prix
de **6,12 €**.



Service d'aides
ménagères proposé
à toutes personnes
ne sachant plus
assumer les tâches
du ménage soit
ponctuellement, soit
définitivement.
Tarif horaire : **6,50 €**.



Transport social :
Service réservé aux
personnes valides et
autonomes

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.
Réservation au 060/51.04.30, (**dans les plus
brefs délais**).

**ATTENTION : Pour toute réservation qui
n'aura pas été annulée, au plus tard la veille
du transport prévu, un forfait de 5,00 € sera
facturé au client.**



**Service de Médiation
de dettes :**

Une permanence est
assurée au CPAS par le
service Solidarité Plurielle
Sur rendez-vous au
060/51.04.34



Compteurs à budget
Rechargements :
Lundi et Vendredi
de 9h à 11h00
Mercredi
de 13h30 à 16h00



**Commission de l'Aide Juridique de
l'arrondissement de Charleroi.**

SERVICE D'AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE.
Un avocat assure une permanence au CPAS
deux vendredis par mois de 13h30 à 14h30.
**Pour connaître les dates des permanences et
prendre rendez-vous, contacter le
060/51.04.30**

LOGEMENTS

1. Logement social

Il existe sur notre Commune des logements sociaux appartenant à la S.C.R.L. « NOTRE MAISON ».

- Soit le demander à la S.C.R.L « NOTRE MAISON » Boulevard Tirou, 167 à 6000 CHARLEROI (071/31.77.60) ;
- Soit contacter l'assistante sociale de la S.C.R.L « NOTRE MAISON », Madame LAVRY au 071/31.89.83.

2. AIS (Agence Immobilière Sociale)

Rue Pauline Hubert, 3
6470 Rance (Sivry-Rance)
ais.sudhainaut@gmail.com



Allocation de chauffage

Site : SPP intégration sociale
Numéro d'appel gratuit : **0800/90 929**

Lors de votre demande munissez-vous de votre facture (attention, celle-ci sera présentée au CPAS dans les **60 jours de la livraison**) et de votre carte d'identité.

Sont dans les conditions :

1. **Les personnes ayant le statut BIM**
2. **Les personnes à faibles revenus**

Le ménage dont le montant des revenus annuels bruts imposables est inférieur ou égal à **20.763,88 €**, majoré de **3.843,96 €** par personne à charge (personne à charge = personne dont le montant des revenus bruts imposables est inférieur ou égal à 3.410 €/an). Le revenu cadastral non indexé (X3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte. *Pour ces personnes, se munir de tout document attestant de leurs revenus.*

3. **Les personnes en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes**

Pour ces personnes, se munir de l'attestation du Médiateur et de la preuve de paiement de la facture

Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage et du prix par litre.

*Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation variera entre 14 cents et 20 cents par litre.
Cette allocation est octroyée pour 1500 litres au maximum.*

Prix au litre mentionné sur la facture	Le montant de l'allocation par litre	Montant maximal de l'allocation par tranche de prix
< € 0,97	14 cent	€210
≥ € 0,97 et < € 0,995	15 cent	€225
≥ € 0,995 et < € 1,02	16 cent	€240
≥ € 1,02 et < € 1,045	17 cent	€255
≥ € 1,045 et < € 1,07	18 cent	€270
≥ € 1,07 et < € 1,095	19 cent	€285
≥ € 1,095	20 cent	€300

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de 210,00 €

Info pour les étudiants - KOTS



La Société de logement social « Notre maison » possède 49 kots depuis septembre 2015 et situés à la Place des Paniers à **Louvain-la-Neuve**. Autour d'un « commun » qui comprend une cuisine équipée, des sanitaires (2 douches/ 2 WC) et un living se trouveront de 5 à 7 chambres. Celles-ci sont meublées et munie d'un lavabo.

L'inscription ou toute information peuvent être obtenues en envoyant un mail à kot@notremaison.be

DURIEUX Sylvie

Directrice Générale f.f.

DAUBERCIES Maryse

Présidente





Pour la rentrée de Pâques

A l'Espace Public Numérique MomiClic Chaussée de Chimay 3/A 6591 Macon

Pour adultes et seniors initiés

un groupe le mardi et un groupe le jeudi

- **Internet** : Installation navigateurs, configuration, favoris, améliorer ses recherches, ajout de modules, mises à jour,... - les mardis 03 et 10 mai de 14h00 à 16h00.
- **Carte d'identité électronique** : Utiliser les services internet avec sa carte d'identité : Impôts, mutuelle, my pension,... - les mardis 7 et 14 juin de 14h00 à 16h00

Pour tous

Permanences accès libre UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Les mardis 16h00-18h00

et/ou les jeudis 9h30-12h00

Tarifs :

Habitants de la commune : 1,5€/heure

Extérieurs : 2,00 €/heure.

Demandeurs d'emploi : 0,50€/heure

Pour les adultes et seniors débutants

- **Initiation ordi et internet pratique pour les seniors débutants.**

Pas de prérequis, juste votre bonne humeur.

Les lundis de 14h00 à 16h00 à partir du 25 avril (9 séances)

Pour les demandeurs d'emploi

Les mardis 16h00-18h00 et/ou les jeudis 9h30-12h00

- **Vos premiers pas avec l'ordinateur, Internet et le courrier électronique - 8h**
- **Pour aller plus loin avec l'ordinateur et Internet, initiation au traitement de texte - 16h**
- **Perfectionnement traitement de texte et initiation au tableur - 24h**
- **Recherche d'emploi à l'aide d'internet - 7h (en collaboration avec TechnofuturTic)**

Infos et inscriptions :

Desorbay Christophe, coordinateur - formateur MomiClic - momiclic@gmail.com

GSM : 0494/50.84.83 **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**

Plan de Cohésion Sociale MOMIGNIES

L'équipe de Plan de Cohésion Sociale de Momignies (Service communal subventionné par la Région Wallonne) est composée (de gauche à droite) de : Michèle Sandrard, Mégane Bertrand et Martine Sobry.

Michèle
assistante sociale
et coordinatrice
du PCS

Martine
animatrice et en
charge de la Donnerrie

Mégane
éducatrice et
gestion des projets
enfants-jeunes

Brousmiche
Fabienne
Echevine
responsable



Rue de la Gendarmerie, 1 6590 Momignies

060/21.02.60 - 060/21.02.61

0498/78.28.24

pcsmomignies@gmail.com

www.momignies.be

PCS de Momignies



Quelques actions :

- * Aide aux devoirs
- * Actions enfants-jeunes (3-18 ans)
- * Conseil Communal des Enfants - Conseil Consultatif des Aînés
- * Permanence Insertion Socio-professionnelle par l'agent d'insertion du CPAS (sur rendez-vous)

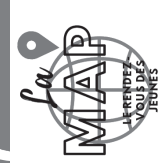


*Donnerrie à Macquenoise



Le nouveau véhicule communal permet d'organiser des transports afin de faciliter l'accès à nos activités.

LA MAP, le rendez-vous des jeunes de 12 à 26 ans de Momignies Les mercredis de 16h à 18h et les vendredis de 18h à 20h 1 fois par mois



Suivez le programme sur notre page Facebook



LAMAPMOMIGNIES

Nouveau



*BAOBAB : Espace d'échanges parents-enfants (0-6 ans) organisé à Macon par l'ASBL Oxyjeune

AIDE AUX DEVOIRS MOMIGNIES

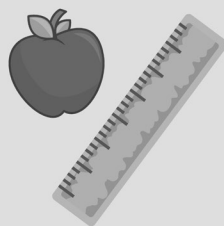


L'AIDE AUX DEVOIRS DE MOMIGNIES EST UN LIEU CONVIVAL POUR LES ENFANTS QUI RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS LORS DE LEURS DEVOIRS.

ILS SERONT ENCADRÉS PAR DES BÉNÉVOLES QUALIFIÉS ET DISPONIBLES AFIN D'ACCOMPAGNER AU MIEUX VOS ENFANTS. NOUS SOMMES LÀ POUR LES ÉLÈVES DE LA 1ÈRE À LA 6ÈME PRIMAIRE.

AU PROGRAMME

Un goûter sain
Les devoirs
Des activités diverses
(bricolage, jeux, bibliothèque
un jeudi par mois,...)



NEW



Accès au matériel informatique et à internet

Transport possible
N'hésitez pas à demander



Quand ?

LES MARDIS ET/OU JEUDIS DE 15H30 À 17H30, SAUF LES CONGÉS SCOLAIRES ET LES JOURS FÉRIÉS.



Où ?

AU PLAN DE COHÉSION SOCIALE DE MOMIGNIES
RUE DE LA GENDARMERIE, 1
6590 MOMIGNIES



Participation ?

INSCRIPTION AU PCS AVEC L'ACCORD DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE
COÛT : 0,50€ / JOUR
(GOÛTER, TRANSPORT COMPRIS)



RENSEIGNEMENTS

INSCRIPTIONS



BERTRAND MÉGANE



060/21.02.60

060/21.02.61

@PCSMOMIGNIES@GMAIL.COM



PCS DE MOMIGNIES



Wallonie



Conseil Consultatif Communal des Aînés MOMIGNIES



INVITATION AUX SENIORS
DE L'ENTITÉ DE MOMIGNIES

APRÈS-MIDI CONVIVIAL

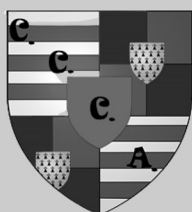
Echanges - jeux - goûters - bonne humeur

TOUS LES 3ÈMES JEUDIS DU MOIS
(SAUF JUILLET/AOÛT ET JOURS FÉRIÉS)
DE 14H À 17H

Rendez-vous au Square Mairesse
(ancienne scierie - MOMIGNIES)

PAF : 4 euros par séance ou 35 euros par an

060/51.25.25 ou 060/21.02.60



Wallonie





Job Activi-Tea

**RECHERCHE D'EMPLOI, RÉDACTION
DE CV ET LETTRE DE MOTIVATION,...**



Sur rendez-vous

les jeudis

de 9h à 11h45

14 et 28 avril

12 mai

9 et 23 juin



Au

060/51.04.33

*Au PCS de Momignies
Rue de la gendarmerie, 1
6590 Momignies*

zoe.lambert@cpas-momignies.be

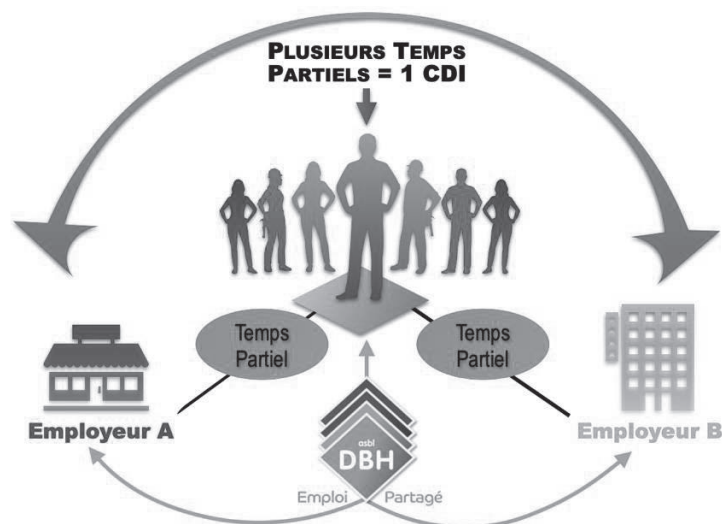


1 travailleur par module de 3 heures

C'est possible grâce à l'Emploi Partagé !

L'emploi partagé consiste à répartir le temps de travail de personnel employé ou ouvrier dans plusieurs entreprises, de manière stable et durable.

Dans tous les domaines confondus ! Il est donc possible d'engager du personnel à partir de module de 3h.



- En fonction de vos besoins, DBH-Emploi asbl située à Chimay **recrute et vous propose les meilleurs candidats** ;
- Un candidat vous intéresse ? DBH-Emploi asbl **prend en charge la gestion administrative** du personnel engagé ;
- Celui-ci est mis à disposition dans un cadre légal, suivant un planning défini avec les employeurs et bénéficie d'un **contrat de travail** ;
- Vous recevez alors **une facture mensuelle** en fonction des heures prestées et sur base d'un montant fixé dès le départ.



EFFICACITÉ

- Le temps de travail correspond aux besoins de chacun;
- l'employeur bénéficie de l'expérience cumulée sur chaque lieu de travail.



RENTABILITÉ

- L'ensemble des charges est répartie entre les utilisateurs.

L'Emploi Partagé propose incontestablement
la solution idéale pour les postes à temps partiel !

Le principe est simple ! L'emploi partagé vous intéresse ? Contactez DBH-Emploi asbl via mail : dbhemploi@gmail.com ou téléphone 060.51.00.72

**L'Emploi Partagé avec DBH-Emploi :
Déléguer n'a jamais été aussi SIMPLE !**



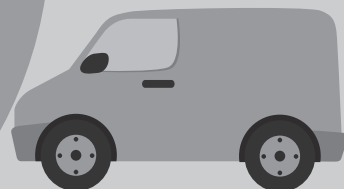
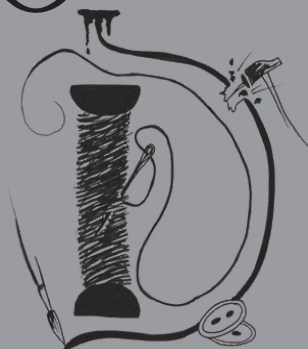
L'Atelier D ouvre
Les lundis
de 9h à 15h30
Les 1ers et 3èmes
mercredis du mois
De 13h à 15h15

Sur la Place
de Macquenoise

Sur
rendez-vous :
060/21.02.60
0498/78.28.24
via Messenger



L'Atelier

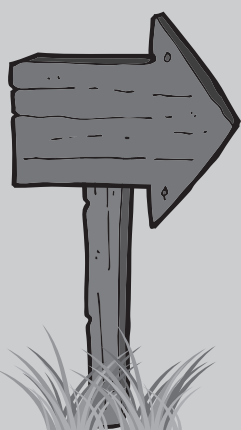


New!

POSSIBILITÉ DE TRANSPORT

UNIQUEMENT LE LUNDI

Chaque semaine, navette dans les villages suivants



Le matin

MONCEAU-IMBRECHIES

SELOIGNES

FORGE-PHILIPPE

MACQUENOISE

L'après-midi

MACON

MOMIGNIES

BEAUWELZ

MACQUENOISE

A réserver avant
le jeudi précédent
à 15h



060/21.02.60

0498/78.28.24



Via Messenger




**LA MAISON
DES JEUNES
DE MOMIGNIES**

Le rendez-vous
des jeunes
de Momignies
de 12 à 26 ans

Dans les bâtiments
du PCS de Momignies
Rue de la
Gendarmerie,1
6590 Momignies

 060/21.02.61
0498/78.28.24

 **MAISONDESJEUNESDEMOMIGNIES**

**LES MERCREDIS
ET/OU
VENDREDIS**

Une fois par mois

 Notre programme complet
sur la page Facebook



Depuis le 31 août 2021

L'ÉCOLE DES S'ÂGES

*Maison
D'Accueil
Communautaire*

a réouvert ses portes !



**Le mardi
De 10h à 17h**

8€ la journée
3€ l'après-midi

Rue de la Forge 7 à 6596 Forge-Philippe
060/21.02.60



LE BAOBAB

LE RENDEZ-VOUS
DES FAMILLES



QUOI ?

- Accueil libre, **gratuit** et sans inscription **des mamans enceintes et enfants de 0-6 ans accompagnés d'un adulte** (papy, mamy, tonton, tata, papa, maman).

- Pour partager un moment de détente et de découverte avec votre enfant.
- Pour échanger entre parents.
- Pour rencontrer des familles de votre village.
- De nombreux jeux à votre disposition : jeux d'éveil, de construction et de motricité.

QUAND ?

À Macon :

Mardi de 14h30 à 17h30

3^{ème} samedi de chaque mois de 9h00 à 11h00

À Sautin :

Jeudi de 14h30 à 17h30

Vendredi de 9h00 à 11h00

2^{ème} et 4^{ème} samedi de chaque mois de 9h00 à 11h00



Une initiative de
l'AMO Oxyjeune et de l'ONE

@lebaobabRDVfamille



Information : AMO Oxyjeune : 060 41 22 53 - 0478 18 74 70

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (A.T.L) COMMUNAL.

L'Accueil Extrascolaire de Momignies
vous présente son 3ème module
Du 9 mars au 27 avril 2022
Pour les enfants de 3 à 6 ans
Des activités récréatives et ludiques sur
le thème de la détente et l'environnement

Inscription au
060/21.02.62 ou 0472/80.76.49.
Places limitées
Dans le respect des règles sanitaires

Programme

3-4 ans
-> 9 mars : Visite de la Ferme de Bourges ①
-> 23 mars : Aux pas de l'âne ②
-> 20 avril : Apprenti sage en nature ③

5-6 ans
-> 16 mars : Visite de la Ferme de Bourges ①
-> 30 mars : Aux pas de l'âne ②
-> 27 avril : Apprenti Sage en Nature ③

15€ par enfant pour le module complet
Collations offertes!
Prévoir une gourde d'eau et tenue adaptée

Les parents amènent pour 14h et reprennent leur(s) enfant(s) pour 16h sur le lieu de l'animation du jour

① Ferme de Bourges
Rue Bourges, 1
Momignies
② Au Pas de l'âne
Rue de l'eau d'Anor, 25
Momignies
③ Apprenti Sage en Nature
Rue Saint-Barin, 8
Beauwelz

Pour clôturer cet article, le coordinateur réitère son appel aux futur(e)s accueillant(e)s extrascolaires pour constituer « une réserve » dans la prise en charge des enfants matins et soirs dans les différents espaces d'accueil des écoles de l'entité.

En effet, la crise sanitaire a fortement épuisé les réserves et la situation est telle qu'aujourd'hui, nous sommes en situation de pénurie...

ALORS, FUTURES ACCUEILLANTES, CE MESSAGE EST POUR VOUS !

PRENEZ LE TEMPS DE LE LIRE ENTIÈREMENT !

VOUS AIMEZ TRAVAILLER AVEC DES ENFANTS ?

VOUS SOUHAITEZ ENTRER DANS LE MONDE SCOLAIRE ?

VOUS DISPOSEZ DE TEMPS LIBRE ?

S'occuper d'enfants ne s'improvise pas, la fonction d'accueillant(e) est un véritable métier.

VOUS SOUHAITEZ VOUS FORMER ? ALORS INFORMEZ-VOUS !

LE COORDINATEUR A.T.L. ORGANISE DES FORMATIONS RECONNUES PAR L'ONE...ET CE DANS NOTRE REGION RURALE.

ENTIÈREMENT GRATUITES POUR LES PARTICIPANT(E)S.

PRENEZ CONTACT AVEC LUI...Pour toute information complémentaire, vous pouvez le joindre au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) rue de la Gendarmerie, 1 à 6590 MOMIGNIES ou téléphoner aux 060/21.02.62. 0472/80.76.49. ou encore par mail : yves.slos@gmail.com

MERCI POUR VOTRE ATTENTION.

INFORMATIONS CONCERNANT LE LOGEMENT COMMUNAL.

Objet : Réaffectation en logements des étages inoccupés de commerces.

Vous connaissez peut-être des immeubles dans votre entité communale dont les étages sont vacants alors que le rez-de-chaussée est occupé par un commerce. Ces espaces inutilisés pourraient être rénovés ou restructurés en logements modernes grâce aux aides du Fonds du Logement.

Depuis le 13 novembre dernier et avec l'appui financier de la Wallonie, le Fonds octroie aux propriétaires (privés ou publics y compris une commune, un CPAS ou une régie communale autonome) des aides financières sous forme de crédits 0% et de subventions, en vue de réhabiliter et de restructurer les étages inoccupés des rez-de-chaussée commerciaux. En contrepartie, ces logements rénovés doivent être mis en gestion, pour une période minimale de 9 ans, auprès d'un opérateur immobilier reconnu (une commune, un CPAS, une Agence immobilière sociale ou une Association de promotion du logement).

Nous vous faisons parvenir en annexe une information complète sur ces nouvelles aides octroyées.

Vous verrez que ce dispositif prévoit une enveloppe substantielle pour permettre aux propriétaires de ces immeubles commerciaux de créer un accès distinct pour les logements, sans porter préjudice au commerce installé au rez-de-chaussée. Cette aide donne également la possibilité aux communes et CPAS de devenir opérateurs en proposant aux propriétaires de prendre leur bien en emphytéose pour y réaliser les travaux de transformation.

Pour plus d'information, j'invite vos services à prendre contact avec notre équipe en charge du financement de ces projets :

Service des Propriétaires Solidaires
Tél. : 071/207.706 - 071/207.869
Courriel : proprietaires.solidaires@flw.be

RAPPEL DES PERMANENCES CONCERNANT LES PRIMES LIEES AUX TRAVAUX DANS LES HABITATIONS...

Primes régionales et communales concernant le logement :

Les mardis et jeudis de 9H00 à 12H00. Rez-de-chaussée du Plan de Cohésion Sociale, rue de la Gendarmerie, 1 à 6590 Momignies. Tél. 060/21.02.62. GSM. 0472/80.76.49. E-mail : yves.slos@gmail.com

Pour toute information complémentaire, le citoyen est invité à prendre contact avec **Yves SLOS** dont les coordonnées se trouvent ci-dessus.



Guide Commercial

BEAUWELZ - FORGE-PHILIPPE - MOMIGNIES - MACON - MACQUENOISE - MONCEAU-IMBRECHIES - SELOIGNES

SOUTENONS NOTRE COMMERCE LOCAL.

Une initiative du Collège communal de Momignies pour aider les commerçants de l'entité de Momignies en cette période difficile.



Commune de
Momignies

Sauf erreur ou omission à signaler à l'Administration communale de Momignies.



Beauwelz

HANNECART Freddy

060/51.22.94
RUE DES BOIS, 9A

ALIMENTATION



CAFÉ-BRASSERIE



Chez Bertrand

060/45.69.78

RUE PILARDE, 13
bertrand.deroux@sfr.fr

JB Plafonnage

0474.590.599
RUE PILARDE 16

CONSTRUCTION



REMI Jardin

0456/21.24.86
LES TRIEUX TROUÉS, 2

JARDIN & FLEURS



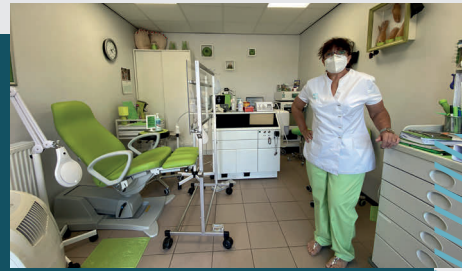
PRODUCTEUR

Traditions Wallonie
www.traditionswallonie.be
0487/627.634

SALMON Murielle

0477/98.38.21
CHEMIN ENTRE 2 BOIS, 5

PÉDICURE MÉDICALE



Forge-Philippe

Hostellerie de l'Oise

060/51.19.82
RUE DES COMBLES, 7

RESTAURANT



Pisciculture de Cendron

0495/27.14.61
RUE DE CENDRON, 12
info@etangsdecendron.be

PRODUCTEUR





Macquenoise

Bernadette et Fabrice

060/51.46.99

ROUTE VERTE, 38

CAFÉ-ALIMENTATION



BÉVIERRE Olivier

060/51.17.61

ROUTE VERTE, 3

ARCHITECTE



Chez Mathilde

060/51.26.35

PLACE DE COURQUAIN, 3

CAFÉ



DIEU Annabelle

060/51.17.76

ROUTE VERTE, 35

COIFFEUSE



Escavèche Du Val d'Oise

060/51.11.86

LE VAL D'OISE, 18A

contact@escavecheduvaldoise.be

PRODUCTEUR



TABAC/ÉPICERIE

FORTEMPS Robert

060/51.14.45

PLACE DE COURQUAIN, 1

fortempsrobert@skynet.be



ELECTRICITÉ

HANNECART Christophe

0494/38.52.88

ROUTE VERTE, 10

christopherhannecart@gmail.com

SNACK



MAC' NOISE

0474/43.30.05

LE VAL D'OISE, 3

Toiture Lurkin Mykel

0476/21.62.89

RUE BERTIGNON 1A

myk007@msn.com

CONSTRUCTION



Tonglet-Lemasson

060/51.11.31

LE VAL D'OISE, 7

STATION-SERVICE



Macquenoise

L'or rouge de Chimay

0477/83.53.52

RUE DU CONGO, 2

Valérie et François LENAIN

SAFRANIÈRE



Macon

Aux petits jardins

060/51.40.39 - 0479/36.30.29

RUE BALASSE, 2

hutinsylvie9@gmail.com

PÉPINIÉRISTE



Coiffure SVETA

0493 14 57 37

RUE BALASSE 4

COIFFEUSE



DELCHAMBRE Patrick

060/51.22.74

RUE JOSEPH HANNECART, 6

citroen.macon@skynet.be

GARAGISTE



BOUCHERIE

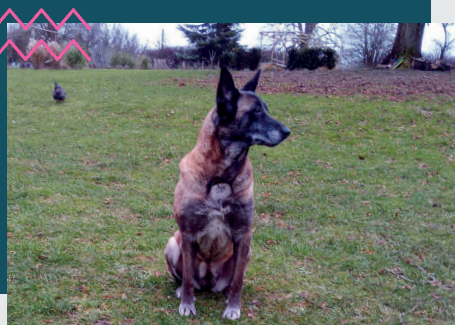
DEPRET Gauthier

060/51.12.13

RUE D'EN BAS, 10

GARDIENNAGE

Aut spfi/ibz 07 62 05 80 31



ECM Gardiennage

0479/75.14.39

RUE BALASSE 2

ecmgardiennage@skynet.be



PETITE RESTAURATION

Le Clocheton

0474/60.62.32

LE FOURNEAU, 4

Louis Delhaize

L'épicerie du Tilleul

060/51.18.83

RUE D'EN BAS, 4

ALIMENTATION



Momignies

VALLEZ Luc

060/51.13.52

CHAUSSÉE DE CHIMAY, 12
vallez.nissan@gmail.be

GARAGISTE



Au Croustillon

060/51.10.66

RUE CHANTRENNE, 43

SANDWICHIERIE



Aly Magie 'N' Hair

0470/94.38.43

GRAND PLACE, 25/B

COIFFEUSE



BIRON et fille sprl

060/51.10.66

ROUTE DE SELOIGNES, 1
sabi@skynet.be

ARDOISIER



BRICO DEMARET

060/51.10.59

RUE MAHY, 14
bricodemaret@skynet.be

MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION



Café de la Boiserie

060/51.20.28

GRAND PLACE, 9

CAFÉ-BRASSERIE



Chez Flech

060/21.14.49

PLACE DE LA GARE, 3
tavernechezflech@hotmail.fr

CAFÉ-PETITE RESTAURATION



Chez Rachel

FERMÉ LE MERCREDI

0470/99.26.57

ROUTE DE MACON

FRITERIE-SNACK



FRITERIE-SNACK



Chez Michèle

060/34.50.08 - 0490/42.16.45

RUE MANDENNE
FACE AUX VERRERIES

COIFFEUSE

Cinopine

060/51.29.09

RUE DE L'EAU D'ANOR, 11



CONFISERIE



Confiserie KALINE

060/51.14.94

RUE MANDENNE, 15C
tonglet.station@skynet.be

STATION-SERVICE

Daubercies

060/51.10.66

RUE CHANTRENNE, 43



TOITURES

DEMALSY Stéphane

0474/82.32.48

RUE MAHY, 38



FUNÉRAILLES



DESMET DARDENNE

060/45.61.32

RUE DE LA KERTCHENNE, 11
desmet.dardenne@skynet.be

CONSTRUCTION



DESTRES Claude

060/51.35.12

LA FLACHE MAHY, 3A
destresclaud@skynet.be

DÉBOUCHAGE



DORVILLERS Pol-Henry

0494 85 26 70

RUE DE LA QUARANTAINE, 13

BIEN-ÊTRE

EBENE SPA

0497/06.75.78

RUE GAHY, 1

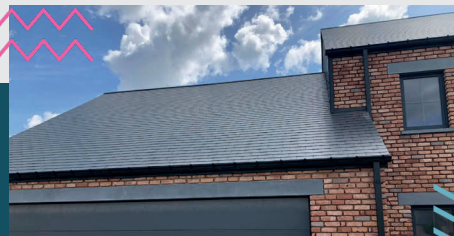


ARDOISIER

FAIGNOY Arnaud

0479/11.57.09

RUE DE LA KERTCHENNE, 7



HOTEL-RESTAURANT



Hostellerie du Gahy

060/51.10.93

RUE GAHY, 2

IMPRIMEUR



Imprimerie DESHORME

060/51.26.36

ZONE INDUSTRIELLE, 2

imp.deshorme@skynet.be

BOISSONS

La Cave des Fagnes

060/21.00.40

RUE MANDENNE, 1



SERVICES

La Maison des Services

060/34.73.59

RUE MANDENNE, 1

info@maisondesservices.be



JARDIN & FLEURS



La Rose d'Antibes

060/51.12.67

GRAND-PLACE, 24

JARDINS & FLEURS



La Roseraie Pourpre

060/51.18.98

laroseraiepourpre1@hotmail.com

TRIEUX WAIRIES, 25

ALIMENTATION

Les Rôtisseries Avesnoises

00333 27 29 50 04

GRAND' PLACE

DIMANCHE MATIN



RESTAURANT



La Thiérache | Restaurant de collectivité,
traditionnel et traiteurs

060/45.95.66

RUE NORDRON 16

LIBRAIRIE-PAPETERIE

Librairie de Momignies

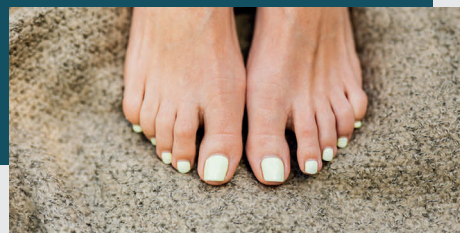
060/51.17.18

RUE CHANTRENNE, 19 A

librairie6590@gmail.com



ESTHÉTIQUE



MACQ Audrey | Pédi Pep

0470/18.55.26

CHEMIN DE SART GÉRÔME, 7

MALACORD Guy SPRL
060/51.19.56 - 0479/28.82.36
ROUTE DE BEAUWELZ, 48

ENTREPRISE GÉNÉRALE



ÉLECTROMÉNAGER



Electroménager Mascré Francis
060/51.18.44
RUE CHANTRENNE, 3

Match
060/51.10.35
ROUTE DE MACON, 7

ALIMENTATION



GARAGISTE



MELAGOM
060/51.41.51
ZONE INDUSTRIELLE, 6



CADEAUX

Mini-Macq
060/51.11.59
RUE MANDENNE, 23
minimacq@hotmail.com

GARAGISTE

Momignies Pneus Service
060/51.14.86
RUE CHANTRENNE, 30
momigniespneusservices@skynet.be



Night and Day 110
CARBURANT TOURNEUR
060/85.80.01
RUE MANDENNE, 38

STATION-SERVICE



SNACK

Pitta Greg
0477/82.67.35
GRAND-PLACE
VENDREDI SOIR



ALIMENTATION

Poissonnerie
LE MERCREDI DE 15.00 À 16.00
GRAND' PLACE

MENUISERIE

REGNIEZ Jeremy
0492/76.60.94
LA FLACHE MAHY, 4
regniezjeremy@live.fr



Marché Hebdomadaire

LE MERCREDI MATIN DE 8.00 À 14.00

ALIMENTATION

GRAND' PLACE DE MOMIGNIES

JARDINS & FLEURS



La Roseraie Pourpre

060/51.18.98

RUE TRIEUX WARIES 25

laroseraiepourpre@hotmail.com

PEINTRE BÂTIMENT



RUTTEN Tom

0470/05.22.97

LES VIEUX AUTELS, 16

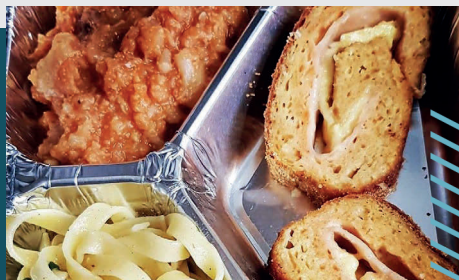
Sole di Palermo

060/41.24.88

CITÉ POURPRE, 22

scarpitta.gaetana@gmail.com

TRAITEUR



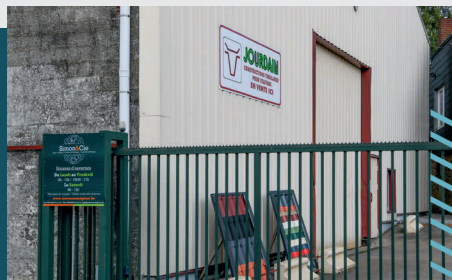
SIMON sa

060/51.10.24

RUE MAHY, 40

info@simonmomignies.be

MÉTALLURGIE



SNACK-FRITERIE



Snack «Le Stand»

0494 81 55 69

Grand Place, 40

BOULANGERIE



Snauwaert

060/51.11.72

RUE CHANTRENNE,

snauwaert.daniel@wanadoo.fr 23

GARAGE



VANDERHEYDEN Philippe

060/51.24.07

ROUTE DE MACON, 16

BIEN-ÊTRE



ZeNathitudes

0473/28.24.09

RUE MANDENNE, 24



Monceau-Imbrechies

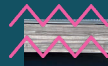


BIEN-ÊTRE

Institut Lee Pestiaux

0479/26.54.46

RUE ENTRE-VILLAGE 1A



TOITURES

SIWA

0477/54.64.17

RUE ENTRE-VILLAGE 1A



Seloignes



CORDONNERIE

Atelier du Père Hubert

0475/38.79.83

RUE DE LA POSTE, 10

www.atelierduperehubert.be

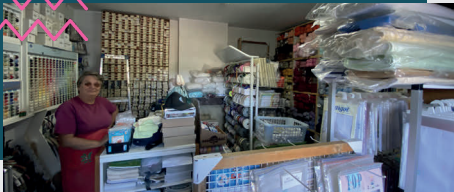
BIANCONI

060/51.15.40

RUE DU CHÂTEAU D'EAU, 2

mathieu.bianconi@portima.be

ASSURANCES



TEXTILE

Boutique THERESE

060/51.49.59

RUE DE LA FOURCHINÉE 29



FRITERIE

Chez LISA

0494 68 13 88

PLACE



COIFFEUSE

Coiffure STEVENS

060/51.18.66

ROUTE DE MACQUENOISE, 24/A

DJPV Location

0479/51.72.64

RUE COUPAIN, 2

bracquez.d@hotmail.com

LOCATION FILIÈRE LIBRE



Epicerie de la Place

060/21.31.93

PLACE, 13

laurencethiry2104@gmail.com

ALIMENTATION



ÉLEVAGE BIO

Ferme du tilleul

0474/933.303

PETITE RUE, 2

info@fermedutilleul.be

TERRASSEMENT
POSE DE CLÔTURE



HIGNY Patrick

060/51.23.75

RUE DE LA FOURCHINÉE, 15

JARDIN & FLEURS



Id\$Home Création

0498/74.77.48

RUE DE LA FOURCHINÉE, 74

id-homecreation@hotmail.com

Institut Anneline

0470 03 70 03

RUE DU CHÂTEAU D'EAU, 31

BIEN-ÊTRE



LABY Johny

060/51.23.68

BOUT DE LA HAUT, 1

TOITURES



Jericho

060/51.40.48

RUE DE LA POSTE, 15

Jp.grandfils@skynet

GARAGISTE



L'Artisan Sellier

060/34.90.04

ROUTE DE MACQUENOISE, 55

oliviercorman@skynet.be

SELLIER-GARNISSEUR



La Pause coiffure

0477/68.11.97

RUE DU CHÂTEAU D'EAU, 18

COIFFEUSE



Le Camdulac

060/51.15.05

RUE DE LA FOURCHINÉE, 4

CAFÉ-BRASSERIE



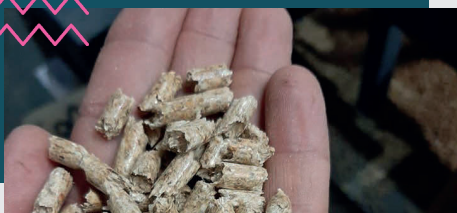
Les Pellets de s'lognes

0494/05.39.20

RUE COUTURE, 3

buchesdebois@gmail.com

COMBUSTIBLES



Le Zénith | Karl Masson

0475/66.47.81

RUE DE LA POSTE, 3

CAFÉ-BRASSERIE



Mill Découvertes

0498/50.97.87 - 0474/37.00.13

RUE DE L'EAU BLANCHE, 1

milldecouvertes@gmail.com

ÉPICERIE FINE



BOULANGERIE



NOLLET Eric

060/51.25.98

ROUTE DE MACQUENOISE, 37

liebenanne7@gmail.com

PIZZERIA

Phil Pizzas

00336 49 24 00

ROUTE DE MACQUENOISE

LE JEUDI SOIR À SELOIGNES ET LE SAMEDI SOIR À MOMIGNIES



ESTHÉTIQUE



Onglerie by M

0473760549

RUE DE LA SABOTERIE, 35

CONSTRUCTION



Pierre et le chou

0472/20.48.40

RUE DE LA SABOTERIE

SAMEDI DE 10.00 À 13.00

MARAÎCHER



Mickaël Poidlins et fils

0477 69 48 72

RUE COUPAIN, 5

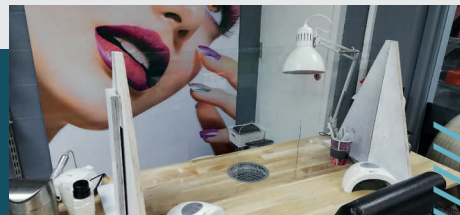
mickaelpoidlins@gmail.com

BIEN-ÊTRE

POIDLINS Mélanie

0498/50.33.84

RUE DE LA SABOTERIE, 7



ESCARGOTS



SOBRY Joël

060/51.25.21

RUE DE LA SABOTERIE, 60

COIFFEUSE

WALLEE Marie-Rose

060/51.33.64

GRAND-RUE, 21

marialau@hotmail.fr



SOUTENONS NOTRE COMMERCE LOCAL.

Une initiative du Collège communal de Momignies pour aider les commerçants de l'entité de Momignies en cette période difficile.

Handicontact communal...

Qu'est-ce que le Handicontact ?

C'est un référent de proximité communal qui informe, oriente et conseille.

Qui peut faire appel au Handicontact ?

Toute personne en situation de handicap, momentané ou non ainsi que toute personne de son entourage.

Pourquoi s'adresser au Handicontact ?

Car le référent de proximité peut répondre aux questions des citoyens et les orienter vers les services adéquats à leurs problématiques

PERMANENCE HANDICONTACT :

YVES SLOS

Tous les vendredis de 9 à 12h00

Rez-de-chaussée du Plan de Cohésion Sociale, rue de la Gendarmerie, 1 à 6590 MOMIGNIES

Tél. 060/21.02.62. GSM. 0472/80.76.49 – E-mail : yves.slos@gmail.com

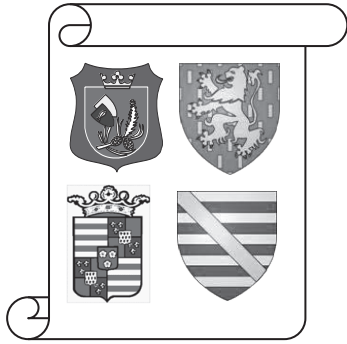
Il est également possible de contacter l'Echevine Fabienne BROUSMICHE qui gère la problématique du handicap dans ses attributions en formant le 0475/51.66.49. pour relayer toute demande.

Madame BROUSMICHE souhaiterait donner la parole aux personnes handicapées en créant un groupe de parole pour créer du lien et briser la solitude de celles-ci et peut-être former un conseil consultatif pour démystifier les différences.

Si vous souhaitez la création de ce groupe et /ou en faire partie, alors contactez Monsieur SLOS dont les coordonnées apparaissent ci-dessus pour répondre à vos questions.

Echevine responsable: Fabienne Brousmiche





20 ans de jumelage avec Monts-Sur-Guesnes

C'est lors de la séance du conseil communal du 25 septembre 2001 qu'il a été décidé d'émettre un avis favorable concernant le jumelage avec la Commune de MONTS-SUR-GUESNES située à 50 kms de Poitiers.

La charte a été signée le 21 juillet 2002 en présence des deux autorités communales et depuis, les échanges culturels, sportifs et éducatifs ont permis des rencontres et des liens humains qui sont devenus le fer de lance du partenariat entre les deux communes.

Après deux ans sans échange possible dû à la crise sanitaire, une délégation de Momignies se rendra à Monts-Sur-Guesnes le week-end de l'ascension du 25 au 29 mai 2022.

Monts-sur-Guesnes est une commune du Centre-Ouest de la France, située dans le département de la Vienne en région Nouvelle-Aquitaine.

Le maire de Monts-sur-Guesnes est Alain BOURREAU. La population de la commune de Monts-sur-Guesnes est composée de 772 habitants (appelés Montois, Montoises) vivant sur une superficie de 11,28 km², soit une densité de 68 habitants au km². Cette commune est située à une altitude moyenne de 130 m.

Cette commune est située dans une région à proximité du site **Futuroscope**, au nord de Poitiers.

Le **Futuroscope** est un **parc à thème** alliant attractions immersives, spectacles vivants et expériences participatives. Aiguiser la curiosité, susciter l'émotion et mobiliser les sens, tels sont les objectifs de ce parc au positionnement unique en France, entre divertissement et pédagogie, et à la pointe de la technologie.

Vivez l'aventure au cœur de l'histoire de France avec le château de Monts sur Guesnes !

Le 26 mai prochain, ouverture au public du château de Monts-sur-Guesnes, totalement rénové pour découvrir le 1er épisode « l'épopée d'Aliénor d'Aquitaine et Richard Cœur de Lion »!

<https://www.facebook.com/chateauMSG>

Si vous souhaitez faire partie du Comité de Jumelage, vous pouvez contacter Monsieur Emmanuel SERVAIS (060/51.04.15) ou Madame l'Echevine Fabienne BROUSMICHE (0475/51.66.49)

Fabienne BROUSMICHE,
Echevine en charge du jumelage

Disparition Seniors au Domicile

Depuis janvier 2016, la Ligue Alzheimer ASBL et la Cellule des personnes disparues de la Police Fédérale ont lancé le protocole Disparition Seniors au Domicile.

La ZP Botha (Zone de Police de la Botte du Hainaut) a signé un protocole d'accord avec le Procureur du Roi, la cellule Disparitions, les homes des communes, la ligue Alzheimer ainsi que les services de soins à domicile pour mettre toutes les chances de leur côté de retrouver rapidement les personnes âgées désorientées qui disparaissent.

MODE D'EMPLOI DE LA BOITE

Vous prévoyez une boîte à tartines facile à identifier (grâce à son logo protocole Disparition Seniors au Domicile) et rangée dans un endroit familier de tous : le frigo.

Elle contient un ensemble de renseignements utiles sur la personne à secourir. Ainsi, les ambulanciers, pompiers, médecins généralistes, policiers, aides-soignants(e)s peuvent agir efficacement en cas d'urgence, les premiers instants étant capitaux.

En cas de disparition, la boîte renferme tous les éléments dont les policiers doivent disposer rapidement : la photographie du disparu, ses signes distinctifs, ses habitudes de vie, les lieux qu'il fréquente, etc.

S'il s'agit d'un malaise, les services de secours y trouvent tous les renseignements médicaux indispensables à une bonne prise en charge rapide et adaptée : liste des médicaments, allergies, opérations subies, maladies,...

Si le citoyen en danger vit seul, la tâche s'avère encore plus ardue pour les services de secours qui doivent rassembler les premiers renseignements nécessaires. Grâce à Senior Focus, il suffit d'ouvrir la porte du frigo.

Deux fiches sont disponibles sur le site de la commune, ou sur le site www.alzheimer.be ou sur demande au Plan de Cohésion Social au 060/ 21.02.60. L'une, signalétique est à compléter par vos soins ou ceux d'un proche, l'autre avec l'aide de votre médecin traitant.

Ces deux fiches, une fois complétées, seront placées dans la petite boîte et stockée dans votre frigo.

Si vous souhaitez de l'aide pour compléter ces fiches, vous pouvez faire appel au PCS ou à Madame l'Echevine de la Santé, Fabienne Brousmiche (0475/51.66.49)

Fabienne BROUSMICHE,
Echevine en charge de la Santé



**LA BIBLIOTHÈQUE
EST OUVERTE
LE MERCREDI DE 14 À 16H
ET LE JEUDI DE 17 À 19H
LE JEUDI POUR LES ÉCOLES SUR RDV**

7807

C'est le nombre
de livres empruntés
pour l'année 2021

514

C'est le nombre
de lecteurs inscrits
pour l'année 2021

**DES ANIMATIONS
TOUTE L'ANNÉE !**

Les Racontines d'Amandine

Concours Bookface

Atelier Haïkus

Partir en livre

Mes livres en vacances

Spectacle pour les classes

Quinzaine du conte



100% Gratuit

Suivez-vous sur Facebook !



**GRAND-PLACE 3
6590 MOMIGNIES
INFO@BIBLIOMOMIGNIES.BE
060/51.49.40
0498/03.58.36**





Consultation pour enfants

Grand'Place 31bis
6590 Momignies



Consultations médico-préventives de 0 à 3 ans tous les jeudis

de 13h à 15h, sur rendez-vous par les Docteurs Béatrice CROWET et Harmonie VANDERHEYDEN

Pesée sans rendez-vous de 12h30 à 13h30.

Activités collectives (massages, psychomotricité, lecture): aux dates indiquées au local.

Dépistages visuels à partir de 2 ans, sur rendez-vous, organisés 2 fois par an.

Consultation médico-préventives de 3 à 6 ans le 2^e mercredi du mois sur rendez-vous.

Partenaire Enfants-Parents (PEP) responsable : France DOGNE au 0499/99.78.77 (pour renseignements ou prise de rendez-vous)

Présidente du comité : Betty BALLE au 060/51.23.46

Consultation périodique de Seloignes le 3^e mardi du mois de 14h à 15h
par le Docteur Pol HARDY, salle communale

Partenaire Enfants-Parents (PEP) responsable : Linda LELEU au 0491/35.79.59.



Votre spécialiste en Jeux de Société

VENTE - ANIMATION & LOCATION

- Jeux de société - Games workshop
- Loisirs créatifs, bricolage, jeux de construction
- Jouets d'activités 1er âge bois & tissus
- Puzzles et cartes postales
- Déco chambres enfants
- Matériel de jonglerie
- Poupées, figurines
- Petite bagagerie
- Livres jeunesse
- Playmobil
- Lego

HORAIRES
Du mardi
au samedi
9h30 > 12h30
14h > 18h30

🏠 : Rue du Pont du Welz 7 - 6460 Chimay
☎ : +32(0)60 455 933
📧 : info@lolipop.be



Zoom sur la balsamine de l'Himalaya : espèce végétale invasive

source : Contrat de rivière Sambre et Affluents, www.crsambre.be

Initialement importées pour leur potentiel mellifère et esthétique, les balsamines de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) envahissent les berges des rivières.



Figure 1: balsamine de l'Himalaya en fleur © CRSA

Une espèce est considérée comme **invasive** lorsqu'elle est à la fois exotique, et envahissante : la balsamine de l'Himalaya remplit tous les critères.

Mais qu'est-ce qui explique l'expansion massive de cette plante ?

Après introduction dans les jardins publics et privés, la balsamine de l'Himalaya a rapidement trouvé son chemin pour en sortir. Ses graines sont particulièrement adaptées pour une propagation par les cours d'eau, c'est donc tout naturellement qu'elle a colonisé une grande partie des berges. **Aujourd'hui, elle est très répandue en Wallonie.**

La balsamine de l'Himalaya est super compétitive, et monopolise toutes les ressources indispensables au bon développement des plantes locales. Les pollinisateurs sont attirés par son pollen. Ils se détournent des plantes indigènes, et n'assurent plus leur reproduction. La voie pour son expansion démesurée est libre, **la flore inféodée aux berges de Wallonie disparaît.**

Cette plante annuelle aux racines superficielles laisse la berge à nu lors de la basse saison. Les terres ne sont plus retenues et s'érodent. Les cours d'eau se chargent en matière en suspension qui finit par décanter puis par colmater le lit du cours d'eau. Les interstices entre cailloux dans les gravières deviennent inaccessibles, détruisant l'habitat de macro-invertébrés, et compliquant la ponte de certaines espèces de poissons.

D'une manière globale, on constate **une altération conséquente de la qualité de l'eau**, ainsi qu'une raréfaction de la faune et de la flore qui y sont associés.

Comment la reconnaître ?

Cette plante annuelle présente une taille allant de 1 à 2,5 mètre. De mi-juin à octobre, on voit apparaître son inflorescence aux teintes rosées.



Fleurs longues de 2.5 à 4 cm, de couleur blanche à pourpre.



Fruits en capsules allongées qui explosent à maturité.

Feuilles vert sombre, finement dentées.

Tige charnue, creuse, formant un bourrelet au-dessus des nœuds. Des racines adventives peuvent se former au niveau de ces nœuds.



Racines traçantes, superficielles.

La plante est facile à arracher.

Que faire pour en limiter la propagation ?

Aujourd'hui des actions sont menées pour limiter leur production et vente, mais c'est également au citoyen d'agir :

- ➔ Apprendre à la reconnaître : [brochure du SPW sur la balsamine de l'Himalaya](#) ;
- ➔ La signaler au service environnement de votre commune et sur le site [Observation.biodiversité](#) ;
- ➔ Ne pas l'acheter, ni la vendre ;
- ➔ Gérer les éventuelles petites populations de votre jardin.

Quelques conseils de gestion

Si vous êtes en présence d'une petite population et que vous souhaitez participer à sa gestion, alors vous pouvez appliquer ces quelques conseils simples :

1. Arracher l'entièreté de la plante lorsqu'elle est en fleur mais pas encore en graines ;
2. Séparer les fleurs de la tige ;
3. Plier la tige en morceaux puis la tordre comme pour l'essorer, écraser les racines ;
4. Disposer les restes en hauteur (ex : dans les branchages des arbres) ou les faire sécher sur un support bétonné, afin qu'ils ne soient pas en contact avec la terre.

Pour une plus grande implication dans la gestion des balsamines de l'Himalaya et autres plantes invasives, vous pouvez suivre les activités du Contrat de Rivière Sambre et Affluents.

Chaque année, le CRSA emploie des étudiants durant la saison estivale afin de réaliser la gestion des balsamines de l'Himalaya.

Et à la place, on plante quoi ?

De nombreuses plantes mellifères bien de chez nous sont parfaitement adaptées aux milieux humides, sont très attractives pour nos insectes, et sont esthétiques : **privilégions-les**.

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	PARTICULARITÉ - INTÉRÊT	TRANSPLANTATION
Zone 1 : Plantes colorées des marécages (terre humide)			
Reine-des-Prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	Élevée, esthétique, entomologique	Graines
Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>	Bas, esthétique	Rhizome
Lysimaque vulgaire	<i>Lysimachia vulgaris</i>	Élevée, esthétique	Division souche
Salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>	Élevée, esthétique	Plant
Epilobe hérissée	<i>Epilobium hirsutum</i>	Élevée, esthétique	Division souche
Eupatoire	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Élevée, esthétique, entomologique	Division touffe
Angélique	<i>Angelica sylvestris</i>	Élevée, entomologique	Graines
Scrophulaire	<i>Scrophularia umbrosa</i>	Élevée	Division souche
Valériane	<i>Valeriana repens</i>	Élevée, esthétique, entomologique	Division souche
Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>	Basse, esthétique	Plant

Figure 2: © NATAGORA

Le Contrat de Rivière Sambre et Affluents peut vous conseiller dans vos projets de gestion de vos plans d'eau.

Sources :

Fiche technique de Natagora « les plantes de la mare » : [fiche NATAGORA NAJ liste plantes mare BIL 080509.pdf](#)

Brochure du Service Public de Wallonie « la baslamine de l'Himalaya, espèce invasive en Wallonie » : [brochure du SPW sur la balsamine de l'Himalaya](#)

La Renouée du Japon : une espèce végétale envahissante

source : *Contrat de rivière Sambre et Affluents*, www.crsambre.be

Une plante envahissante

Originaires d'Asie, la renouée du Japon a été introduite en Europe à des fins ornementales au 19^e siècle. Plante vivace à croissance rapide elle peut atteindre 2 à 3 m de hauteur. Ses tiges creuses et noueuses sont semblables à celles du bambou. À la fin l'été, elle est parsemée de panicules à fleurs blanches.

De prime abord, ces caractéristiques peuvent séduire le jardinier, mais il ne faut pas se laisser tromper ! Cette belle plante figure selon l'Union mondiale pour la nature, au palmarès des 100

pires espèces envahissantes de la planète. La renouée du Japon possède des rhizomes qui peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur et s'étendre latéralement sur 7 m ! En plus de ces performances, la plante libère également une substance pour empêcher la venue d'autre plante sur son sol.

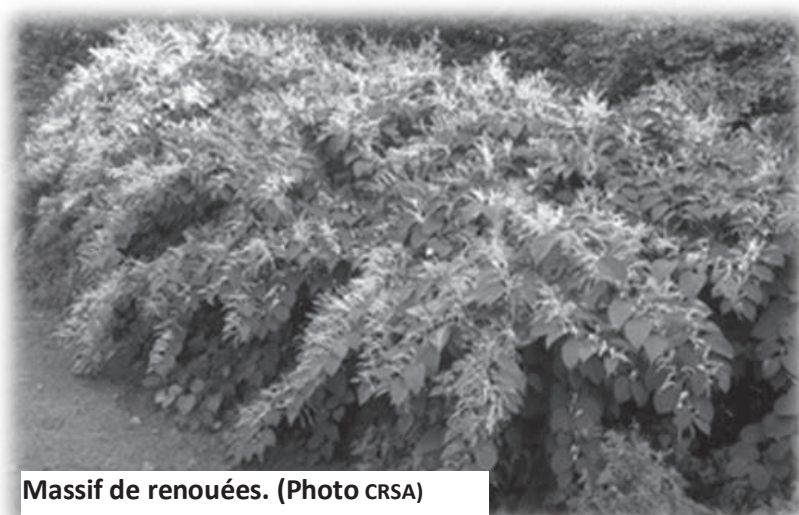
En Europe, la plante se reproduit essentiellement de façon végétative, ce mode de reproduction est fort efficace : un minuscule fragment de tige ou de rhizome peut donner naissance à un nouveau plant.

En outre, le fractionnement de la racine s'avère d'autant plus problématique car les morceaux peuvent rester en dormance dans le sol pendant de longues années. Elle forme des peuplements denses qui étouffent les espèces indigènes, appauvrissant ainsi la diversité biologique des écosystèmes.

Comment s'en débarrasser ?

L'éradication de la renouée du Japon est extrêmement difficile, aussi faut-il éviter à tout prix de la cultiver.

Il est inutile d'essayer de l'arracher : ses rhizomes sont très profonds et des fragments risquent de rester dans le sol. Il faut éviter à tout prix de mettre les résidus de taille au compost pas ou de les jeter dans la nature. La meilleure solution est encore de ne pas toucher du tout à la plante si vous n'êtes pas certain de la méthode



Massif de renouées. (Photo CRSA)

Un projet pilote de traitement par injection

Le Contrat de rivière Sambre et Affluents participe depuis quelques années à un projet pilote d'éradication initié par le Service Public de Wallonie. On injecte dans la tige de chaque plant quelques millilitres de glyphosate à l'aide d'un pistolet. Ce traitement s'effectue entre le 15 août et le 15 octobre (période où la sève de la plante descend vers le rhizome).

Cette technique « chirurgicale » permet une diminution significative du clone sans risque de propagation au reste du jardin. On prévoit un passage par an pendant 4 à 5 ans. On replante alors d'autres espèces indigènes telles que le saule afin d'empêcher la renouée de reprendre sa place.

Intervention sur le territoire communal ou en terrain privé

Le Contrat de Rivière Sambre & Affluents dispose de pistolets injecteurs qui sont mis gratuitement à disposition des communes, sur simple demande. L'utilisation est simple, rapide.

La cellule de coordination du Contrat de Rivière peut assurer une formation gratuite du personnel communal et prêter le matériel nécessaire à la gestion en terrain privé. En outre la préparation et la mise à disposition du glyphosate est entièrement prise en charge par notre équipe.

Les citoyens dont le jardin est envahi par la renouée du Japon peuvent contacter l'éco-conseiller de leur commune afin de convenir d'un rendez-vous et recevoir plus d'informations.



Zoom sur les plantes aquatiques invasives

source : Contrat de rivière Sambre et Affluents, www.crsambre.be

Initialement importées pour leur pouvoir oxygénant, les plantes aquatiques exotiques envahissent les eaux de surface.

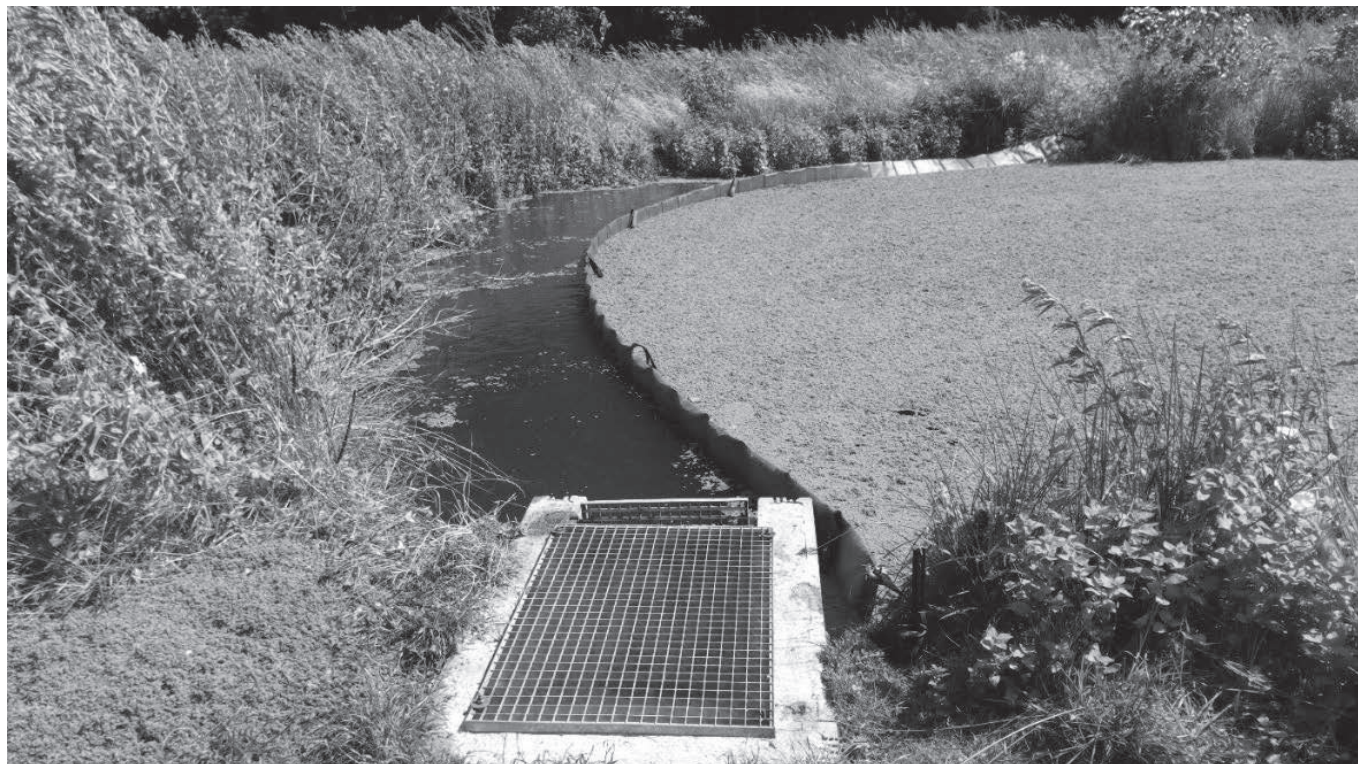


Figure 1: *Azolla filiculoides* envahissant l'étang du parc Nelson Mandela à Charleroi (crédit photo: CRSA)

Une espèce est considérée comme **invasive** lorsqu'elle est à la fois exotique, et envahissante.

Mais qu'est-ce qui explique l'expansion massive des plantes aquatiques invasives ?

Ces plantes ont été introduites en grandes quantités par les particuliers et professionnels, majoritairement pour leur pouvoir oxygénant. Les plans d'eau sont souvent dégradés (eutrophisation, ...), et propices à la colonisation par ces opportunistes. Etant super compétitives, les plantes aquatiques invasives tendent à capter toutes les ressources, qui viennent à manquer à la flore indigène.

Une fois en place, les graines et les boutures sont transportées par l'eau, les oiseaux, ou encore les hommes lors de leurs activités (pêche, plongée, rempoissonnement, ...), contaminant des points d'eau parfois isolés. Les eaux stagnantes chaudes et ensoleillées sont envahies de manière anarchique, parfois jusqu'à être asphyxiées... un comble pour des plantes « oxygénantes ».

Les conséquences sont néfastes : **les plantes indigènes sont assaillies, les poissons et macro-invertébrés étouffent**. Plus largement, le bon fonctionnement de l'écosystème « plan d'eau » n'est plus assuré. Les rayons lumineux sont interceptés à la surface et ne pénètrent plus dans l'eau. L'écoulement libre des eaux est limité, accentuant les phénomènes de crue. La navigation est obstruée, la valeur récréative des plans d'eau est diminuée.

Qui sont-elles ?

En Wallonie, 7 espèces font actuellement l'objet d'un inventaire détaillé :



Figure 2: Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ©Etienne Branquart



Figure 3: Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*) ©Andreas Hussner



Figure 4 : Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*) ©NNSS GB Non Native Species Secretariat



Figure 5 : Jussie à Grande fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) ©Tn Mike

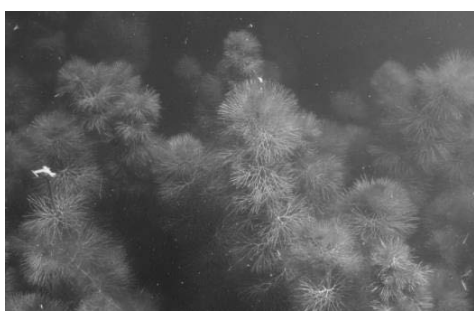


Figure 6 : Cabomba de Caroline (*Cabomba caroliniana*) ©Johan Van Valkenburg



Figure 7 : Crassule des étangs (*Crassula helmsii*) © Andrea Hussner

Pour vous aider à les identifier, des fiches complètes sont disponibles [sur le site de la Wallonie consacré à la biodiversité](#)

D'autres espèces préoccupantes sont établies chez nous, ou pourraient le devenir (liste non exhaustive): Azolla (*Azolla filiculoides*); Egérie dense (*Egeria densa*); Elodée à feuilles alternes (*Lagarosiphon major*); Elodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*); Elodée du Canada (*Elodea canadensis*); Hydrille verticillée (*Hydrilla verticillata*); Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*); Myriophylle à tige rouge (*Myriophyllum brasiliensis*); Pontédérie à feuilles cordées (*Pontederia cordata*); Vanille d'eau (*Aponogeton distachyos*).

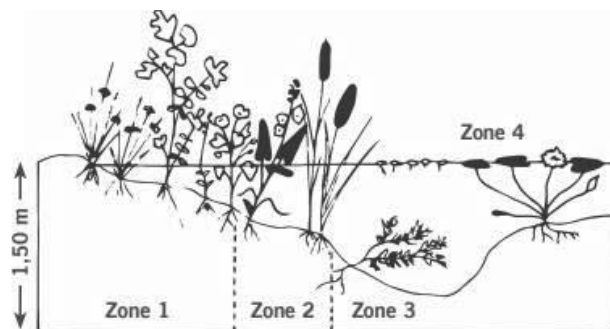
Que faire pour limiter leur propagation ?

Aujourd'hui des actions sont menées pour limiter leur production et vente, mais c'est également au citoyen d'agir :

- ➔ Apprendre à les reconnaître : <http://biodiversite.wallonie.be/invasives> ;
- ➔ Les signaler au service environnement de votre commune et sur observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/ ;
- ➔ Ne pas les acheter, ni les vendre ;
- ➔ Faire attention de ne pas les propager lors du nettoyage des pièces d'eau, ou lors d'activités qui nécessitent le déplacement de matériel en contact avec l'eau.

Et à la place, on met quoi dans les plans d'eau ?
Plusieurs plantes aquatiques bien de chez nous sont à la fois oxygénantes, esthétiques et bénéfiques pour les écosystèmes, **privéligions-les**.

Le schéma et le tableau suivant reprennent une liste (non exhaustive) de plantes aquatiques réparties suivant leurs zones d'implantation adéquate, que vous pouvez vous procurer dans les pépinières et magasins d'aquariophilie.



NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	PARTICULARITÉ - INTÉRÊT	TRANSPLANTATION
Zone 1 : Plantes colorées des marécages (terre humide)			
Reine-des-Prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	Élevée, esthétique, entomologique	Graines
Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>	Bas, esthétique	Rhizome
Lysimaque vulgaire	<i>Lysimachia vulgaris</i>	Élevée, esthétique	Division souche
Salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>	Élevée, esthétique	Plant
Epilobe hérissée	<i>Epilobium hirsutum</i>	Élevée, esthétique	Division souche
Eupatoire	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Élevée, esthétique, entomologique	Division touffe
Angélique	<i>Angelica sylvestris</i>	Élevée, entomologique	Graines
Scrophulaire	<i>Scrophularia umbrosa</i>	Élevée	Division souche
Valériane	<i>Valeriana repens</i>	Élevée, esthétique, entomologique	Division souche
Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>	Basse, esthétique	Plant
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	Basse	Division souche
Zone 2 : Plantes semi-aquatiques (enracinées dans la vase - profondeur jusqu'à 50 cm)			
Sagittaire	<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Esthétique	Bouture
Iris jaune	<i>Iris pseudacorus</i>	Élevée, esthétique	Rhizome
Massette à feuilles étroites	<i>Thypha angustifolia</i>	Envahissante, esthétique, ornithologique	Rhizome
Roseau commun	<i>Phragmites communis</i>	Envahissante, esthétique, ornithologique	Bouture tige
Rubaniér rameux	<i>Sparganium erectum</i>		Plant
Plantain d'eau	<i>Alisma plantago aquatica</i>	Envahissante	Plant
Zone 3 : Plantes submergées (en zone profonde)			
Myriophylle	<i>Myriophyllum spicatum</i>	Oxygénante	Bouture
Callitriche	<i>Callitriche sp.</i>	Oxygénante	Bouture
Cornifle	<i>Ceratophyllum demersum</i>	Oxygénante	Plant Bouture
Zone 4 : Plantes flottantes (en zone profonde)			
Lentille d'eau	<i>Lemna minor</i>	Couvrante à envahissante	Plant
Nénuphare jaune	<i>Nuphea lutea</i>	Couvrante, esthétique	Plant
Potamot	<i>Potamogeton natans</i>	Esthétique	Plant

Figure 8: © NATAGORA

Le Contrat de Rivière Sambre et Affluents peut vous conseiller dans vos projets de gestion de vos plans d'eau.

Sources : Delbart, E. & Monty, A. (2012) **Guide de gestion des plantes aquatiques invasives en Wallonie**. Gembloux Agro Bio-Tech, 28 pp. (PDF-17704 ko).

Agence de l'eau Rhin-Meuse (2008) **Gestion des plantes aquatiques envahissantes** (PDF-1593 ko)
Fiche technique de Natagora « les plantes de la mare » : [fiche NATAGORA NAJ liste plantes mare BIL 080509.pdf](#)

Brochure « Halte à la prolifération des plantes aquatiques invasives » : biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=33353

La PAC... à quoi ça sert ?

En décembre dernier, les agriculteurs ont manifesté à plusieurs reprises au sujet de la PAC. Pourquoi ont-ils manifesté ? Quel est l'objectif de la PAC ? On vous l'explique en bref et en clair !

La PAC, c'est la politique agricole commune. Après la seconde guerre mondiale, assurer l'approvisionnement alimentaire à des prix abordables était une priorité, et c'était l'objectif premier de la PAC. Au fil du temps, les missions des agriculteurs dans le cadre de cette politique européenne se sont diversifiées.

Les préoccupations environnementales, de qualité sanitaire des productions, de bien-être animal... sont désormais, et c'est normal, bien présentes dans la PAC. Les agriculteurs ont un nombre important de règles strictes à respecter pour nourrir leurs concitoyens, tout en étant très attentifs à ces diverses normes. S'ils ne les respectent pas, ils sont sévèrement sanctionnés et perdent une part des aides allouées.

Au-delà de cet aspect réglementaire, les agriculteurs, qui sont des citoyens comme les autres, ont évidemment pleinement conscience des défis qui se posent à notre société, en particulier en matière de climat. Leur rôle dans la lutte contre le changement climatique, ils comptent bien l'assumer, et être des acteurs d'évolution vers plus de durabilité.

S'ils ont manifesté en décembre dernier, c'est précisément pour pouvoir s'appuyer sur une PAC solide, qui motive des jeunes à s'engager dans la profession (c'est une difficulté majeure du secteur aujourd'hui), qui permette à tous les agriculteurs de renforcer leur engagement environnemental et climatique sans mettre davantage en danger la santé économique de leur ferme, qui est déjà précaire dans de très nombreux cas. C'est aussi parce que les propositions sur la table leur faisaient craindre une diminution de la production européenne et donc la perte de notre autonomie alimentaire. Le risque, c'est une alimentation à 2 vitesses : locale, de haute qualité et respectueuse de l'environnement pour les consommateurs aisés, ou de qualité moindre sur le plan sanitaire et environnemental, venue d'autres régions du monde, pour les familles plus modestes.

Ce modèle, les agriculteurs n'en veulent pas : il n'est bon ni pour notre agriculture familiale, ni pour notre planète, ni pour la qualité de notre alimentation.

Votre soutien citoyen lors des actions de décembre montre que vous avez perçu l'importance de ces enjeux. Merci à vous ! Et n'oubliez pas...mangez wallon, c'est bon !





INTERETS COMMUNAUX

Après deux ans d'un contexte sanitaire lourd à porter, une page importante se tourne. Le passage en code jaune du baromètre Corona, est synonyme de quasi retour à une vie normale. Mais la pandémie nous a aussi appris à être prudents et personne ne sait comment cela va évoluer.

Cette crise sanitaire laissera derrière nous des blessures difficilement guérissables. Nos pensées vont avant tout aux familles qui ont été touchées par la perte d'un proche mais aussi aux personnes qui ont perdu leur emploi.

Nous voulons également réitérer nos remerciements aux personnels soignants qui sont restés actifs durant ces temps difficiles ainsi qu'aux enseignants qui n'ont pas été épargnés par les différentes mesures.

Après avoir fait preuve de solidarité durant la pandémie, nous voici confronté à une nouvelle guerre. Ce n'est plus une guerre contre le virus mais celle de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Nous n'aurions jamais pu imaginer vivre une guerre massive aux portes de l'Europe. Aujourd'hui encore, des civils sont pris pour cibles et des populations sont déportées. A l'heure d'aujourd'hui de nombreux bénévoles se mobilisent pour venir en aide aux peuples ukrainiens. Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de déposer vos dons à la Maison des Services à Momignies.

Les Ukrainiens auront besoin d'un soutien continu et à long terme.

Nous pensons que la crise sanitaire nous a appris que si nous prenons soin les uns les autres, et si nous travaillons main dans la main en faisant preuve de solidarité, nous serons capables de surmonter les obstacles les plus difficiles.

Au niveau de l'actualité communale, nous aimerions revenir sur un dossier qui nous tenait à cœur : la construction d'une usine à pellets sur le territoire d'Anor.

Nous avons appris dernièrement que le projet d'implantation d'une usine à pellets (granulés de bois) sur la commune d'Anor, datant de 2014, n'aura finalement pas lieu. L'arrêté préfectoral d'exploitation a pris fin.

Petit rappel : un promoteur, Jeferco, voulait construire une unité de production de pellets pour alimenter des centrales industrielles de pays au nord de l'Europe. Le projet était tentant d'un point de vue économique mais l'était beaucoup moins concernant son emplacement. En effet, cette usine voulait s'implanter dans une zone Natura 2000. A l'époque, l'association Anor Environnement voyait le jour et rencontrait les différents conseils municipaux et le conseil communal de Momignies.

Conscient de l'impact écologique sur notre territoire, les **Intérêts Communaux** avaient soutenu l'association dans cette démarche. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'abandon de ce projet.

Petit retour sur les conseils communaux :

Lors du conseil du mois de novembre, les **Intérêts Communaux** ont tenu à féliciter BRASSEUR John, DEMARET Jules, DESORBAY Luna, VARINI Alicia, MARCHAL Louis, DOUILLEZ Jules et PESTIAUX Janelle qui sont devenus les nouveaux membres du Conseil Communal des enfants. Nous leurs souhaitons d'ores et déjà un bon travail dans leurs nouvelles fonctions.

Lors de même conseil, nous avons décidé de voter contre le plan stratégique de l'hôpital. En effet, dans la cadre de la fusion entre l'ISPPC et le Centre de Santé des Fagnes pour devenir le réseau HUMANI, le plan stratégique ne garantissait pas clairement l'emploi pour le personnel du CSF. D'ailleurs, les services d'anesthésie et des soins intensifs sont les 2 premiers secteurs touchés par cette fusion. Le service d'oncologie quant à lui ne bénéficiera pas d'investissements pourtant nécessaires à son activité. Nous resterons attentifs à ce dossier.

Nous avons également voté contre la taxe déchet. Cette dernière n'augmente pas mais nos propositions n'ont pas été retenues.

Nous avons proposé de ne plus distribuer les sacs poubelles gratuitement et en contrepartie, diminuer la taxe d'une dizaine d'euros (voir d'une vingtaine d'euros en fonction de la situation du ménage).

Nous avons également demandé que le règlement de la taxe déchets à propos des exonérations soit revu. Nous espérons ainsi que les personnes isolées décédées dans les 6 premiers mois ne paient la taxe qu'au prorata des mois durant lesquels la personne était en vie.

Lors du conseil du mois de décembre, nous devions approuver le budget 2022.

Les **Intérêts Communaux** sont déçus de ce budget. Nous déplorons que ce budget ne s'appuie pas sur le PST qui a été rédigé il y a quelques mois. Il y a 2 ans, les **Intérêts Communaux** avaient demandé de réaliser un audit du personnel et des services communaux. On peut donc regretter que c'est sans cet audit et sans analyse précise que 5 équivalents temps plein ont été embauchés en 2022.

On peut donc retenir de ce budget, que l'augmentation du fonds des communes va compenser l'augmentation de la dotation de zone de police.

On peut également se féliciter du projet de la création d'une maison des jeunes à Momignies.

Un autre point positif réside dans le budget qui est alloué pour l'achat de la parcelle jouxtant l'Heureux-Abri dans le cadre de la future maison de repos de Momignies.

Cependant, nous pouvons par ailleurs, déplorer que la majorité n'ait pas pris la balle au bond il y a quelques années en adhérant au second pilier de pension car aujourd'hui on est pénalisé sachant que la cotisation des responsabilisations augmente chaque année.

En conclusion, c'est un budget qui n'est pas en inertie mais qui manque cruellement d'impulsions.

Lors de ce budget, nous avons décidé de nous abstenir afin d'éviter un vote pour un douzième provisoire.

Lors du conseil de janvier, les **Intérêts Communaux** ont voté la dotation de la zone de police en émettant plusieurs remarques :

Les moyens financiers qui sont mis à disposition des zones de police par le Fédéral n'ont, hélas, pas apporté plus de présence policière dans nos communes.

Nous entendons dans les propos de la population que le sentiment d'insécurité est toujours présent. Nous avons dès lors demandé, suite au placement de caméras de la zone sur notre

territoire et au vu des résultats probants, d'envisager d'en acheter d'autres. Il est primordial pour les **Intérêts Communaux** d'accroître la visibilité policière et de continuer les efforts entrepris à propos de la sécurité aux abords des écoles.

Lors du conseil de février, l'ensemble des conseillers ont dû choisir un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité pour 20 ans. Le choix se portait sur l'AIESH ou sur ORES.

Nous nous réjouissons qu'à l'unanimité, le conseil communal s'est rallié à la proposition des bourgmestres des 6 communes de privilégier le choix de la proximité du service local AIESH plutôt que les avantages financiers d'Ores.

Le choix n'était pas facile car les deux offres étaient de qualité mais présentaient des atouts différents.

Cette décision unanime des 6 communes concernées, permettra d'avoir, nous l'espérons, plus de poids auprès de la CWaPE.

Ce renouvellement du GRD pour 20 ans et le choix de l'AIESH est un réel atout car sa réactivité est reconnue. De plus cela va nous permettre d'assurer un emploi local.

Nous attendons dès lors un retour de la CWaPE et du ministre wallon de l'énergie pour nous communiquer la décision finale.

Les Intérêts Communaux

Les élus des IC sont à votre écoute et à votre disposition
N'hésitez pas à les contacter

Les Conseillers communaux

Olivier RECLOUX ☎ 0496/40-54-09	Rue Mahy, 3 ✉ olivierrecloux@hotmail.com	6590 Momignies
Eric PAQUET ☎ 0476/06-46-23	Rue Joseph Hannecart, 8 ✉ info@ninetywash90.be	6591 Macon
Katia CURRI ☎ 0473/68-95-86	Les Vieux Autels, 20 ✉ katia.curri@hotmail.com	6590 Momignies
Ingrid RAUX ☎ 0477/48-43-33	Rue de la Fortelle, 2 ✉ rauxingrid@gmail.com	6594 Beauwelz
José VANDENDORPE ☎ 0495/24-21-92	La Distillerie, 2 ✉ josevandendorpe@hotmail.be	6593 Macquenoise
Jean FURNÉMONT ☎ 0475/55-63-41	Les Arsillières, 10 ✉ jean@furnemont.be	6590 Momignies

Les conseillers CPAS

Audrey MACQ ☎ 0497/91-33-57	Chemin de Sart Gérôme, 7 ✉ macqa@hotmail.com	6590 Momignies
Claire MARTINEZ ☎ 0498/97-65-35	Route Verte, 15 ✉ claire.martinez@live.be	6593 Macquenoise
Joseph CHAVET ☎ 0494/819063	Rue Marcel Barbieux, 36	6591 Macon



Cher.e.s habitant.e.s de l'entité,

Nous profitons de cette tribune qui nous est allouée conformément au ROI du Conseil Communal, pour vous informer de quelques-unes des interventions de notre groupe **Alternative Citoyenne** lors des derniers conseils communaux.

Conseil communal du mercredi 22 décembre 2021 :

Point 2.1. Budget 2022

Nous nous réjouissons de constater que le budget est en **boni** pour la troisième année consécutive (+140 000€ à l'exercice propre, 110 000€ au résultat global) tout en ayant un peu renfloué le fonds de réserve et les provisions.

Cette amélioration de la situation financière permet de procéder à **l'embauche** de personnel (5 temps pleins) pour compléter les équipes des services ouvriers et administratifs, de la bibliothèque, du centre culturel... Elle permet aussi de réemprunter pour lancer des travaux du PIC¹ qui avaient été reportés comme la rue de la Saboterie, la Place Yvon Paul, le presbytère de Macon....



Mais attention, il faut rester prudents. Ces embauches et ces emprunts impliquent aussi à long terme, une **augmentation de la masse salariale** (avec la ou les indexations à venir) et de la **charge de la dette**, d'autant plus que certains emprunts récents ont été négociés à taux variable et que les taux sont en train de remonter. D'un autre côté le Directeur financier nous a informé lors de la commission que des emprunts allaient arriver à **échéance** en 2022. La dotation à la zone de police a été remise à niveau (435 000€). Ce qui plombe un peu le budget, c'est la **cotisation de responsabilisation** qui continue aussi à augmenter. Nous tenons à souligner que c'est une conséquence de choix qui ont été posés depuis longtemps en matière de gestion de ressources humaines (pas de nominations).

Au niveau des projets, nous avons découvert avec intérêt le crédit pour le projet de création d'une **maison des jeunes** et l'engagement d'un éducateur à mi-temps.

D'autres projets vont aussi pouvoir être achevés ou réalisés en 2022 : mise en place du PCDR,² démolition du bâtiment désaffecté de **l'Heureux Abri**, amélioration des **infrastructures sportives** du club de football, installation d'une **chaudière à bois**, **audit du personnel**, **reboisement...**

Au sujet de l'audit, nous trouvons un peu bizarre de procéder à l'embauche de personnel avant la réalisation de cet audit. On aurait pu imaginer qu'un des éclaircissements amenés par cet audit soit de déterminer les manques et les besoins au niveau du cadre.

Par contre nous ne voyons pas de crédit de prévu pour le projet de **lagunage** à Monceau-Imbrechies que nous avons déjà demandé à de nombreuses reprises.

¹ PIC = Plan d'investissement communal

² PCDR = Programme Communal de Développement Rural

Nous estimons que ce projet qui part d'une proposition citoyenne est un projet intéressant sur les plans **qualité des eaux**, protection de la **biodiversité** et sur le plan **pédagogique** avec la collaboration de la section environnement de l'Athénée de Chimay.

Nous voulons rappeler ici que le groupe Alternative Citoyenne a fait preuve à plusieurs reprises d'une **opposition constructive** et d'une **attitude positive** par rapport à des propositions de la majorité.

Mais pour ces **deux absences** : celle de la note politique qui devait accompagner ce budget et celle de crédit prévu pour le projet de lagunage, notre groupe vote NON à ce budget 2022.

Questions orales : Projet de Parc National ESEM

Nous revenons sur une question déjà posée par **Frédéric Salengros** en séance du 29 octobre 2021 sur la non-participation de la commune de Momignies au projet de création d'un parc National de l'Entre Sambre et Meuse.



Nous avons appris que le projet porté en collaboration par le CNB - Cercles des Naturalistes de Belgique, les communes de Viroinval, Couvin, Chimay et Froidchapelle, la Fondation Chimay Wartoise, la Maison du Tourisme du Pays des Lacs, l'Aquascope de Virelles et Natagora est un des quatre dossiers retenus par le Parlement Wallon. Il a obtenu le plus de haut score avec 84%. Parmi les 4 dossiers retenus, **deux lauréats** seront à nouveau choisis par un jury au terme d'un processus de sélection qui se terminera en octobre 2022.

En matière d'espaces naturels, le Sud de l'ESEM a de **beaux atouts** à faire valoir comme la Forêt du Pays de Chimay, la Calestienne, ses pelouses calcicoles et ses phénomènes karstiques impressionnants de la vallée du Viroin, les étangs de Virelles, avec sa toute nouvelle maison de l'abeille noire...

Ce Parc National pourrait être un formidable **projet mobilisateur** pour notre territoire en termes de **préservation de la biodiversité**. Un tel Parc favoriserait la protection de l'environnement et le développement de **l'écotourisme**. Un Parc National c'est aussi une **opportunité économique** qui offre une image de marque vivante, dynamique et durable à la zone. Bien réfléchi et encadré, tout cela permettrait un **développement durable** de la région et de notre commune. Ça pourrait pour notre commune de Momignies être une excellente façon de mettre en valeur nos randonnées balisées et redonner un essor au Château Ferme de Macon

A l'issue de la **phase de sélection**, les deux parcs retenus bénéficieront d'une subvention pour la réalisation d'un projet contribuant aux différents objectifs de conservation de la nature et de mise en valeur du patrimoine naturel. Cette subvention couvrira **80% des dépenses admissibles**, avec un maximum de 250.000 € par projet.

Les deux lauréats pourront en outre bénéficier d'une subvention de maximum 13 millions € chacun pour réaliser le projet de parc national détaillé dans leurs plans directeur et opérationnel.

Le projet détaillé de ces 4 candidats va maintenant se construire durant dix mois avant d'être à nouveau examiné par le Comité d'évaluation.

D'où notre question : **la commune de Momignies a-t-elle la volonté d'intégrer ce projet ?**

Le point reviendra à l'ordre du jour du conseil du jeudi 24 mars.

Conseil communal du mardi 8 février 2021 : Renouvellement des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD)



Le groupe Alternative Citoyenne est totalement solidaire de la décision prise à l'unanimité par les 6 bourgmestres de la Botte du Hainaut et de Couvin lors de la réunion de mardi passé de maintenir le choix de l'AIESH comme GRD.

Ce n'était pas une décision facile à prendre parce qu'elle engage les communes pour 20 ans et que l'objectif premier est de garantir un service efficace à nos citoyens à un tarif abordable.

Les points décisifs qui ont fait pencher la balance pour l'AIESH sont à notre avis :

- **L'ancrage local** et le **service de proximité**. L'efficacité de l'AIESH a été mise en avant par le rapport Schwartz du 21/09/2021) qui décernait un 100% et plaçait l'AIESH comme 1er GRD belge.
- Le **réseau** est **performant** et a été construit avec une **philosophie d'avenir** et une capacité d'absorption pour la transition énergétique. Il est même en avance sur les objectifs 2030 et a une réserve importante.
- La **bonne santé financière** (faible risque financier confirmé par la Cour des Comptes)
- Le **souhait** clairement exprimé **du personnel** de rester à l'AIESH
- La **structure claire/connue/ transparente** sur laquelle on a du pouvoir par rapport à une nébuleuse ORES dans laquelle on se sentirait noyé
- Nous avons reçu plusieurs **témoignages de soutien** et d'appui de professionnels électriciens en faveur de l'AIESH

En conclusion, nous pouvons estimer que ce travail de mise en concurrence n'aura pas été inutile pour les communes et leur donnera l'occasion de négocier une **nouvelle feuille de route** avec l'intercommunale en s'appuyant sur :

- Une **réorganisation** au niveau du personnel pour efficientiser encore plus le service
- Une politique **d'investissement** (emprunt) plutôt que de thésaurisation
- Une nouvelle **clé de répartition** bénéfiques – dividendes à décider par le CA et à valider par l'AG

Les prochains défis pour l'AIESH seront de

- Boucler le dossier de **rachat du réseau Couvin Nord**
- Assurer la **pérennité financière**
- Augmenter la **qualité du service**
- Faciliter la **transition énergétique** et la **digitalisation**
- Maintenir une **tarification acceptable / accessible**

Attention ! La décision qu'on va prendre ici n'est pas le point final du processus de renouvellement ce n'est qu'une **étape**. La décision va maintenant être transmise à la CWaPE qui va analyser les différentes offres et remettre son rapport au gouvernement wallon qui prendra la décision. Restons prudents.

En cette période difficile pour beaucoup d'entre nous : l'horreur quotidienne de la guerre en Ukraine, l'augmentation des coûts de l'énergie, la diminution du pouvoir d'achat, nous voulons terminer par un **message positif** et féliciter toute la population de notre commune qui a enduré la crise du Covid avec beaucoup de responsabilité collective en espérant qu'on puisse au plus vite retrouver une vie familiale et associative riche de rencontres et de moments partagés dont nous avons tellement besoin.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute suggestion, question ou information supplémentaire. N'hésitez pas à nous contacter.

Pour le groupe **Alternative Citoyenne**,

Annie Vanderheyden,
conseillère CPAS,
0473/41 10 08,
vanderheyden.a@hotmail.be



Frédéric Salengros,
conseiller communal,
0497/20 35 09,
frederic.salengros@gmail.com

Jean-Marc Monin,
conseiller communal,
0494/49 32 32,
jeanmarcmonin@hotmail.com



SUR LES CHAPEAUX DE ROUE ...



A quelques jours près, nous vivions, il y a 2 ans, le début d'une crise sanitaire inouïe et le premier confinement total.

Après plusieurs mois d'interrogations et de patience, nous nous réjouissons : le secteur culturel peut enfin reprendre ses activités.

Avant de vous présenter la programmation du Centre culturel pour les mois à venir, **un rapide flashback sur les dernières activités du Centre culturel de Momignies.**

A la mi-décembre 2021, **notre chasse aux trésors « A la recherche des cadeaux »** cachés par de malicieux lutins dans les 7 villages de notre entité a remporté un franc succès.

Suite aux assouplissements des mesures sanitaires, nous avons pu reprogrammer la séance de cinéma « Raya et le dernier dragon » début janvier.

Le projet collaboratif pour les jeunes entre 18 et 35 ans au **Québec** a suscité pas mal d'intérêt. A suivre dans les prochains mois.

Les **cours de guitare** pour enfants et adultes organisés dès la mi-février ont rapidement affichés complet. Le Centre culturel met ainsi à disposition, pour leur plus grand plaisir, les 25 guitares obtenues grâce à un don de MusicFund (Infos : musicfund.eu)

L'après-midi festif de **notre traditionnel carnaval** a attiré plus de 150 participants, petits et grands et, une dizaine d'enfants âgés de 8 à 11 ans ont participé au stage « Le carnaval fait son cirque ».

Grâce à l'appel lancé pour diversifier **nos ateliers créatifs**, notre offre s'est enrichie avec de la peinture, de l'initiation à l'italien, de l'impro mouvement, du bain sonore, des arts visuels et narratifs.

L'amitié entre Hirson et Momignies, dans le cadre de la saison transfrontalière 2022-2023, nous a permis d'accueillir le 10 mars dernier, une pièce de théâtre magnifique avec des acteurs passionnés et passionnants, Jean- Marie Galey et Térésa Ovidio, et la Comédie de Picardie :

« **Camus-Casarès** », une histoire d'amour avec un grand A, une géographie amoureuse d'après la correspondance d'Albert Camus et Maria Casarès.

Une amitié qui revêt, aujourd'hui, en cette période très sombre pour l'Europe, un sens particulier : l'importance de l'amitié entre les peuples européens. Le drapeau ukrainien sur les murs du Kursaal était là pour nous la rappeler.

C'est dans l'échange et le dialogue, c'est en se rapprochant dans l'harmonie et le respect mutuel, c'est en tissant des liens que les peuples apprennent à s'interdire de se haïr.

Accompagnés de Lola, stagiaire en communication au Centre culturel et de Charlie, notre régisseur, les deux acteurs ont rencontré dans leurs classes respectives les élèves de 5^e et 6^e secondaires de l'Athénée Royal et du Collège Saint-Joseph de Chimay, animation scolaire suivie par la représentation de la pièce au Kursaal devant plus de 100 élèves et une séance tout public en soirée.

Grand merci au maire d'Hirson, M. Jean-Jacques Thomas et à son service culture pour ce très beau cadeau.

En mars, nous avons accueilli dans notre salle culturelle deux autres représentations théâtrales : « Le chœur des femmes » du Théâtre de la Parole avec la Ligue humaniste et la comédie « On n'est plus chez soi !!! » de F. Florentin avec le club Agora 21 La Thiérache.

Sept « **Vidéo Cracs** » ont déjà été diffusées via les réseaux sociaux : Le Musée 40-44 Lieutenant Cook, L'il Bully - jeune rappeur de Momignies, la bibliothèque de Momignies, The Dream Factory, la Compagnie des Archers de Momignies, l'Atelier de Cendron - la vannerie, le stage audiovisuel.

A venir dans les prochains mois :

En préparation, 4 nouvelles « Vidéo Cracs » : L'ES Mominoise, le Royal Tennis Club de Momignies, le Centre culturel de Momignies, la Maison des Jeunes.

Notre studio « Podcasts » est en cours d'aménagement dans l'ancienne salle de projection du Kursaal.

Notre équipe s'étant agrandie, nos bureaux vont subir un petit lifting.

Nous collaborons activement via notre animatrice Lindsay - plus de 20 jeunes et deux activités par mois - avec nos partenaires du Plan de cohésion sociale de Momignies et de l'AMO Oxyjeune de Rance à la mise en place de **la future maison des jeunes de Momignies**, un projet soutenu par la Commune de Momignies et la Fondation Chimay-Wartoise.

Dans le cadre de son projet "**ADN de la Culture**" chapeauté par Christine, après le stage de printemps « Deviens sculpteur avec des éléments végétaux », au Kursaal, du 4 au 8 avril, ouvert aux 8-13 ans, le Centre culturel collaborera avec l'Administration communale à la campagne du "Grand Nettoyage" initiée par Be WaPP, à partir du jeudi 05 mai 2022.

Les 17 et 18 mai, 526 élèves de toutes les écoles de la commune assisteront au spectacle « Le pays des objets perdus ».

A l'affiche de notre cinéma, après « Jumanji » le 18 mars, deux cinés-goûter en après-midi : « Tous en scène » le 8 avril, « En avant » le 8 mai et deux séances en soirée : « Mine de rien » le 8 avril et « Le retour de Mary Poppins » le 13 mai.

A confirmer, le 18 mai après-midi, en collaboration avec les Centres culturels de Chimay et de Sivry-Rance, un mercredi après-midi pour les enfants de 6 à 12 ans avec **l'Université des Enfants de Charleroi** : « Des professeurs et chercheurs de L'Université Ouverte, de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Mons, avec l'aide de pédagogues spécialisés, animeront des ateliers ludiques et interactifs pour susciter la curiosité d'apprendre des choses compliquées par l'observation, l'expérimentation et le jeu. Tout sera mis en œuvre pour que les enfants apprennent en s'amusant ! » (Sic). Pour infos, voir le site udecharleroi.be

Le 26 juin, rendez-vous sur le Ravel de Momignies pour une grande fête, en accès gratuit, de la culture, de l'art - accueil des sculptures de Félix Roulin via l'Action Sculpture et des réalisations des enfants via l'ADN de la culture-, de la biodiversité - inauguration des mares de la trame bleue - et de la musique : « **Les M'Artistiques** ». A suivre...

Le 10 juillet, nous lancerons, avec Charlie aux commandes, la première édition d'une descente de **caisses à savon**. A vos outils et à ... votre imagination ! Un stage sur ce thème aura lieu du 04 au 08 juillet.

Le 21 juillet, le grand retour de « **LA fête de l'été** » : brocante, marché du terroir, animations gratuites pour les enfants, musique - le groupe belge pop-rock Lemon Straw et une cover de Goldman -, feu d'artifice et un chouette spectacle équestre déjanté.

Le 6 août, deux séances de **ciné en plein air** à Momignies et du 8 au 12 août, un stage qui alliera sport et nature.

Enfin, Micheline, entre autres, s'attelle à mener à bien le projet « **La Carabelle** » aménagée pour accueillir des services locaux (bien-être et information) et favoriser les liens sociaux (lecture, jeux, numérique, activités culturelles, ...) qui sillonnera bientôt les routes de nos sept villages.

Qui dira encore qu'il ne se passe rien dans nos villages ...



Consultez aussi notre feuillet culturel
" *La Bougeotte - Les infos culturelles qui vous bottent* "

.....

Visitez notre nouveau site dynamique et coloré
culturemomignies.be

et suivez nos activités via Facebook.



Véronique Riez
Présidente du Centre culturel
de Momignies
Echevine de la culture,
de l'enseignement
et du tourisme

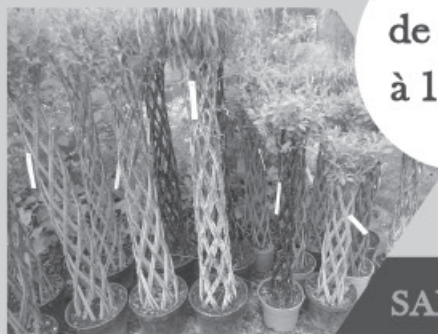


Momignies
Centre Culturel Local



ATELIER DE CENDRON STAGES VANNERIE

de 9h30
à 17h30



SAM 26 MARS

ARBRE TRESSE
OSIER VIVANT



2022

SAM 6 AOUT

PANIER A SUSPENDRE
MATERIAUX EN MELANGE

SAM 23 AVR

NICHOIRS
MATERIAUX EN
MELANGE



SAM 3 SEPT

PANIER A OIGNONS
HERBES EN MELANGE



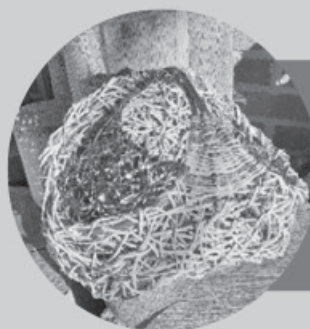
SAM 21 MAI

LUTIN ou
SUSPENSION
OSIER



SAM 15 OCT

PANIER sur arceaux
MATERIAUX EN
MELANGE



SAM 3 DEC

DECORATIONS
MATERIAUX EN
MELANGE



SAM 9 JUIL

SAC
OSIER



PAF:50€
/ journée

11B rue de Cendron 6596 Forge-Philippe

Renseignements : 0491 73 69 48

Programme complet des activités : atelierdecendron.webnode.fr



L'entraide pause-café St-Vincent de Paul

Un service solidaire, une équipe bénévole

**Vous êtes disponible, vous avez le souci d'aider les autres
ou simplement envie de rejoindre une équipe d'amis, amies...
alors bienvenue chez nous !**

De multiples tâches peuvent vous être proposées.

Contact : Monique Lust - Tel : 060/51.16.51

Calendrier des prochaines distributions pour l'année 2022

27 Avril - 11 et 25 Mai

08 et 22 Juin - 06 et 20 Juillet - 03 - 17 et 31 Août

14 et 28 Septembre

Condition d'aide alimentaire : avoir un revenu inférieur à 1.200 € par mois pour une personne seule.



Un don pour ce service peut être fait au compte :
SVP. Entraide Pause Café N°BE30-0003-2513-5411
ou avec attestation fiscale BE02-3100-3593-3940
Communication : Entraide Pause Café 49 Momignies 6590



Envie de participer à des activités variées, alors rejoignez les membres et l'équipe de Vie Féminine tous les jeudis, au local de la Rue Nordron à Momignies. Programme des activités disponible au local

*Entraide Pause café
Vie Féminine*

Au profit des bénéficiaires de l'aide alimentaire distribuée par l'Entraide Pause-café de Momignies



Dans le cadre du réveil de la citoyenneté et du vivre-ensemble, l'Entraide
Pause-café et le centre culturel de Momignies vous présentent leur :

CONCERT CHORALE:

"LES MOTIVÉS"

DE CHARLEROI

AU KURSAAL DE MOMIGNIES

LE SAMEDI 30 AVRIL - 19H30

Plus d'infos : centre.culturel.momignies@skynet.be

ou 060 51 24 60

P.A.F : LIBRE!
(A votre bon coeur...! 😊)



**RESPECT DES
RÈGLES SANITAIRES!**



L'entraide Pause-café de Momignies fête ses 20 ans.
Pour cette occasion, elle a le plaisir de
vous inviter à son repas:

"SAVEURS DU MONDE"

Bienvenue à Madagascar et au Maroc!

**LE DIMANCHE 1ER MAI À
PARTIR DE 12H30**

En la salle paroissiale

Entrée malgache - couscous - desserts variés

Participation : ADULTES : 20€
ADOLESCENTS (-15ans) : 12€
ENFANTS (de 3 à 12 ans) : 8€
ENFANTS (-de 3ans) : Gratuit

**RÉSERVATIONS POUR LE 21 AVRIL
AU 0497 90 24 19**





CINEMA

Ciné goûter



MOMIGNIES – KURSAAL

Mercredi 11 mai 2022 – 15h30

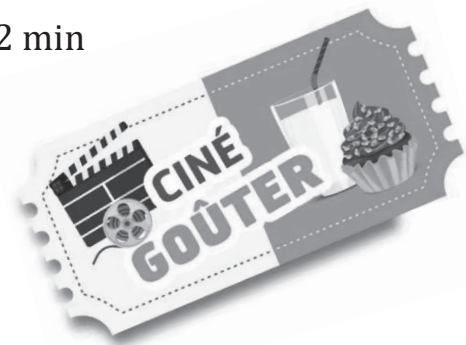


L'histoire

Après le décès de leur père, deux frères elfes découvrent un bâton magique qui peut le ramener à la vie pour 24 heures, donnant au, jeune frère une chance de rencontrer son père pour la première fois. Quand le sort tourne mal, c'est une course contre la montre pour remettre les choses en ordre.

Durée : 1 h 42 min

Film de 2020



P.A.F : 4 € - Art 27 : 1 ticket + 1,25 €

Renseignements et réservations : Centre Culturel local

Tel : 060/51.24.60

E-mail : centre.culturel.momignies@skynet.be



Agriculteurs



CINÉ – DÉBAT



Momignies – Kursaal Jeudi 12 mai – 20h00

Le GAL de la Botte, en collaboration avec le Centre culturel local de Momignies, vous propose la projection du film « Il était une fois dans nos sols » réalisé par Greenotec. Celle-ci sera suivie d'un échange avec les experts de Greenotec. Après la projection, vous aurez l'occasion de découvrir les produits de la ferme du BB.Green.

Date: 12 mai 2022

Horaire: 20h00

Lieu: Salle du Kursaal – Centre culturel local- Route de Macon 5 – 6590 Momignies

Tarif: gratuit

Sur réservation : pas de réservation

Organisateur: GAL de la Botte – Centre culturel local de Momignies

Infos: 060/512460



Greenotec
présente

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS NOS SOLS

L'AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS
UNE AGRICULTURE QUI REFAIT ALLIANCE AVEC LA NATURE

www.greenotec.be

CONTACT, PLANNING & DIFFUSIONS: Julie Depas, 0475/91.97.07

Wallonie
agriculture
SPW

Wallonie
environnement
SPW

pink
COMMUNICATION



CINEMA



Momignies – Kursaal

Vendredi 13 mai – 20h00



L'histoire

Michael et Jane sont maintenant adultes. Michael et ses trois enfants vivent sur la rue Cherry Tree Lane. Suivant une grande perte personnelle dans la vie de Michael, la nounou MARY Poppins revient dans les vies de la famille Banks et, avec l'aide de l'allumeur de réverbères Jack, utilise ses habiletés magiques uniques afin d'aider la famille à redécouvrir la joie et les merveilles qui manquaient à leur vie.

Durée : 2 h 10 min

Film de 2018

P.A.F: 4 € - Art 27 :1 ticket + 1,25 €

**Renseignements et réservations : Centre Culturel local
Tel : 060/51.24.60 – E-mail : centre.culturel.momignies@skynet.be**



SELOIGNES (MOMIGNIES)

Les Marcheurs d'Imbrechies en Thiérache HT 073



Organisent le samedi – organiseren op Zaterdag

14 mai 2022

26^{ème} Marche de l'Amitié



2/22/021/DA

14 mei 2022

2/22/021/DA

Lieu de départ :

Salle « Communale »
6596 SELOIGNES Place, 2

Distances : 5, 10, 14, 21, 30, Km

Heure de départ et d'arrivée :

de 07h00 à 15h00 et arrivée au plus tard à 17h00

Permanence F.F.B.M.P. - I.V.V. :

de 09h00 à 17h00

Frais de participation :

Estampille : 1 €

Startplaats

Zaal « Communal »
6596 SELOIGNES Place, 2

Afstanden : 5, 10, 14, 21, 30, Km

Uur van vertrek en aankomst :

van 07u00 tot 15u00 en aankomst ten laaste om 17u00

Permanentie F.F.B.M.P. - I.V.V. :

van 09u00 tot 17u00

Deelnemingskosten :

Stempel : 1 €

Accès – Toegang : De Mons - Beaumont - Chimay - Seloignes De Charleroi - Beaumont - Chimay
Seloignes Par Philippeville - Couvin - Chimay - Seloignes



Avec la participation
des Bières Trappistes de Chimay

COENE – MARCOUX IMPRESSION

Avenue des Tilleuls

6460 CHIMAY Tél. : 060/21.29.85



patronage de la Fédération Francophone Belge de Marches Populaires et de la F.I.S.P. (I.V.V)

Wandeling onder de bescherming van de F.F.B.M.P. en van de F.I.S.P. (I.V.V.)

Le cercle est assuré en responsabilité civile

Ravitaillement sur le circuit et à l'arrivée.

L'inscription à la marche vaut un certificat de bonne santé / Een Inschrijving voor een wandeltocht is een

Certificaat waard voor een goede gezondheid

Renseignements - Inlichtingen

Guiot André, Rue du Marché, 4 6461 Virelles Tel : 060/21.15.54 ou GSM : 0476/95.24.37.

HT 073@ffbmp.be

Ne pas jeter sur la voie publique.

Niet op de openbare weg gooienaa.u.b. Dank u.

Marche placée sous la

Momignies Kursaal

Mercredi

25 MAI 2022

Veille de l'Ascension

20h00

Et si on chantait

Edition 2022

**“Hommage aux Michel
de la chanson française!”**

avec

Jean-François David

Direction musicale

Jacky Coppens



Préventes via mail : sionchantait2@hotmail.com
ou via téléphone : 0472/46 71 08 - 060/51 24 60
ou disponibles auprès du Centre Culturel de
Momignies et de l'Académie de la Botte du Hainaut

JCPRO snc

Informations :

Tél.: 0472/46 71 08

Mail: sionchantait2@hotmail.com

Prix: **12 €** - Prévente: 10 €

Enfants - de 12 ans : Gratuit

SAVE
THE
DATE



E.S. MOMINOISE

DIMANCHE 29 MAI
dès 8 heures (dernier départ 11h)

Départ et arrivée sur le parking

Marche gourmande

dans les rues et ruelles de Momignies



Participation : 10 €

Réservation obligatoire
avant le 20/05/2022

Frank Cuvelier

00 32 497 72 06 56

Annabelle Dieu

00 32 498 71 79 83

annabelledieuser@gmail.com

A l'arrivée sur le parking et autour du terrain

Marché artisanal

Dès 12h00

Repas

Jambon à la broche/Crudités

Sur réservation avant le 20/05/2022 • 15€

Frank Cuvelier 00 32 497 72 06 56 • **Annabelle Dieu** 00 32 498 71 79 83

annabelledieuser@gmail.com

Suivez-nous sur



ES Mominoise

Barbecue • Ambiance musicale • Tombola • Mascotte
Exposition sur l'histoire du club tout le week-end

"Les M'Artistiques"

Un espace de (bio) diversité créative et musicale

Dimanche 26 juin 2022 – Parking du Ravel de MOMIGNIES

A découvrir dès 11 H 00

"Exposition éphémère" des sculptures des écoles des communes de Momignies et de Chimay - clôture du projet "ADN de la Culture"

Présentation des réalisations "J'ai mal à ma terre"
des sections menuiserie, électricité et horticulture de l'Ecole Secondaire de l'Heureux Abri

Inauguration des Sculptures monumentales de Félix Roulin
dans le cadre de l'Action Sculpture

Moments musicaux avec la "Fanfare Bidon"

Spectacle "Homo Detritus" par la Compagnie Sandra Proes
Spectacle commandité par Be WaPP

Horaire : 14 H 00 & 15 H 45

Ce spectacle raconte le voyage imaginaire d'une petite fille qui voit son petit coin de paradis se dégrader.

Inauguration des mares

18 H 00 : Fête de la musique avec un concert par le duo "Lady Lullaby"

Autres moments d'animation avec ...

**Les marionnettes géantes de la Compagnie de la Sonnette,
grimage pour enfants, ...**

Stands boissons & restauration tenus par les écoles



Le Centre Culturel local de Momignies vous présente sa

"DESCENTE DE CAISSES À SAVON" 1ÈRE ÉDITION

Pour l'occasion, nous organisons un:

Stage de construction

DU 4 AU 8 JUILLET 2022

La descente s'effectuera le 10 juillet

A vos outils et préparez vos bolides!



**Plus d'informations à venir, contacter:
ccmomignies.charlie@gmail.com**

GRANDE DUCASSE MONCEAU-IMBRECHIES

Les 15 – 16 – 17 juillet 2022

VENDREDI : Soirée Années 80 (21h)

SAMEDI : – VTT 3h relais (9h)
– Aqua Base-ball (14h)
– Soirée généraliste (21h)

DIMANCHE : – Repas cochon à la broche (midi)
– Blind Test/Jeux de cartes (16h)
– Soirée clôture Années 80 (21h)

Infos: 0484/41 23 71



Ducasse de Macquenoise

Les 22 – 23 – 24 juillet 2022

Pour plus d'informations :



Jeunessedemcq

MOMIGNIES

21 JUILLET 2022



Fête de l'Eté

*Brocante Franco-belge - Marché artisanal - Animations gratuites
Concerts - Feu d'artifice Ambiance festive !
Buvette et barbecue toute la journée*

Au programme cette année

"GOLDMAN ENSEMBLE tribute"

Six artistes solidaires, passionnés et plein d'énergie, interprètent en live, dans une ambiance festive, les plus grands succès de l'artiste dans le respect de son œuvre et de son univers : « Envole-moi », « Je te donne », « Là-bas », « Elle a fait un bébé toute seule », « Quand la musique est bonne » ... le public fredonne, reprend ensemble, une pléiade des grands tubes incontournables. Partageons ensemble un moment inoubliable de passion, d'émotion et de souvenirs...

Infos : Centre Culturel 060/51.24.60



MOMIGNIES

Dans le cadre de **LA** fête de l'été
18ème GRANDE BROCANTE
FRANCO - BELGE
ET VIDE - GRENIER
(PAS DE NEUF)

JEUDI 21 JUILLET 2022

de 6 heures à 18 heures.

Une organisation De L'Association

« *POUR MON VILLAGE* »

Au bénéfice d'œuvres locales

Prix des emplacements: 2 € le mètre linéaire, y compris l'emplacement du véhicule. Pour les habitants de l'entité de Momignies, le prix des emplacements est de 1€ le mètre.

**Réservation pour le MARDI 19 JUILLET 2022 au plus tard.
Publicité assurée dans de nombreux médias.**

RESERVATIONS:

Jean-Claude DRESSE au tél. 00 32 (0)60/511625

René GAILLY au tél. 00 32 476.33.94.03 ou 00.32(0)60511233

Henri DEMARET au tél. 00 32 495.83.45.05 ou 00.32(0)60513420

Avec le soutien du Centre Culturel local et de l'Administration Communale de Momignies. Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.



MACON - MOMIGNIES

Les Marcheurs d'Imbrechies en Thiérache HT 073



Organisent le dimanche – organiseren op zondag

14 août 2022

26^{ème} Marche des "Vallées de la Thiérache"



2/22/022/DA

14 august 2022

2/22/022/DA

Lieu de départ :

Salle Communale

Rue de Bailièvre, 3 6591 MACON

Distances : 5, 10, 14, 21, 30 Km

Startplaats

Salle Communale

Rue de Bailièvre, 3 6591 MACON

Afstanden : 5, 10, 14, 21, 30 Km

Heure de départ et d'arrivée :

de 07h00 à 15h00 et arrivée au plus tard à 17h00

Uur van vertrek en aankomst :

van 07u00 tot 15u00 en aankomst ten laaste om 17u00

Permanence F.F.B.M.P. - I.V.V. :

de 09h00 à 17h00

Permanentie F.F.B.M.P. - I.V.V. :

van 09u00 tot 17u00

Frais de participation :

Estampille : 1 €

Deelnemingskosten :

Stempel : 1 €

Accès – Toegang : De Mons - Beaumont - Chimay - Macon De Charleroi - Beaumont - Chimay
Par Philippeville - Couvin – Chimay- Macon



Avec la participation
des Bières trappistes de Chimay

COENE – MARCOUX IMPRESSION

Avenue des Tilleuls

6460 CHIMAY Tél. : 060/21.29.85



Marche placée sous le patronage de la Fédération Francophone Belge de Marches Populaires et de la F.I.S.P. (I.V.V)

Wandeling onder de bescherming van de F.F.B.M.P. en van de F.I.S.P. (I.V.V.)

Le cercle est assuré en responsabilité civile

Ravitaillement sur le circuit et à l'arrivée.

L'inscription à la marche vaut un certificat de bonne santé/ Een Inschrijving voor een wandeltocht is een

certificaat waard voor een goede gezondheid

Renseignements - Inlichtingen

Guiot André, Rue du Marché, 4 6461 Virelles Tel : 060/21.15.54 ou GSM : 0476/95.24.37.

HT 073@ffbmp.be

Ne pas jeter sur la voie publique.

Niet op de openbare weg gooien a.u.b. Dank u.

Du Raid de Dieppe à Momignies, août 1942



Août 2022 sera marqué par le 80^{ème} anniversaire de l'Opération Jubilee. Ainsi, le 19 août 1942, des troupes alliées, composées de près de 5000 Canadiens, 1250 Anglais, quelques Français, Américains et Polonais débarquèrent dans le port de Dieppe et dans les villages voisins. A l'issue de ces combats, 907 Canadiens étaient morts et près de 2000 faits prisonniers. Les autres Alliés accusaient également des pertes importantes. Pour les prisonniers, cette opération d'envergure se termina par un voyage en train de plusieurs jours pour rejoindre les stalags. Lors de ce périple, le train de prisonniers composé de 4 locomotives et 30 wagons, s'arrêta en gare de Momignies le 31 août 1942 pendant de nombreuses heures, laissant les prisonniers sans eau, nourriture, ou soins aux blessés.

Un monument a été inauguré en 2001 en présence des vétérans Mont Royal John Geoffrion et Paul-Henri Dumaine. Un wagon semblable à ceux transportant les prisonniers en 1942 est ensuite venu compléter l'ensemble.

Ainsi, le weekend du vendredi 26 au dimanche 28 août 2022, l'Association du Devoir de Mémoire en collaboration avec l'Administration communale de Momignies et le Centre Culturel de Momignies organisera plusieurs événements tels que concert, exposition et cérémonie.

Alors réservez ce weekend pour venir commémorer la mémoire de ces jeunes hommes qui ont donné leur vie pour venir nous libérer, vous baigner dans des notes libératrices ou en apprendre plus sur cette opération souvent peu connue du grand public.

Christel Delahaye, Association du Devoir de Mémoire de Momignies

CENDRON

78ème anniversaire
de la Libération
3 et 4 septembre

PREMIER

VILLAGE

LIBÉRÉ



TOUTES LES INFOS SUR  FÊTE DE LA LIBÉRATION DE CENDRON



A noter dans vos agendas

Dimanche 25 septembre 2022

de 09 à 13 H 00 à SELOIGNES

16^{ème} Promenade Gourmande

Promenade de ± 5 km agrémentée de dégustations et d'animations thématiques, originales et ludiques

**MARCHE AUX PRODUITS DU TERROIR
de 10 à 16 H**

Organisation : Centre Culturel local de Momignies

Tel : 060/51.24.60

Centre.culturel.momignies@skynet.be

www.culturemomignies.be – Facebook : Centre Culturel Momignies





LA PROXIMITÉ INFORMATIQUE

XEFI CHIMAY

3, Rue du 11 novembre

6460 CHIMAY

060 77 00 71 - chimay@xefi.be >

Retrouvez-nous sur
— www.xefi.com —



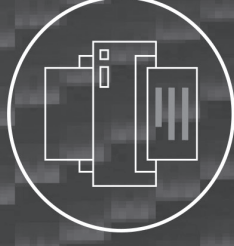
VENTE
MATÉRIEL



MAINTENANCE &
INFOGÉRANCE



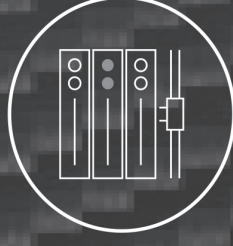
SOLUTIONS
SOFTWARE



SOLUTIONS
PRINT



INTERNET
ET SÉCURITÉ



HÉBERGEMENT
ET SAUVEGARDE

Calendrier

AVRIL

- 28 : Collecte de sang – Kursaal Momignies
30 : Concert Chorale «Les motivés» – 19h30 Kursaal Momignies

MAI

- 01 : 20 ans de Pause Café – Repas à la salle paroissiale Momignies – 12h30
11 : Ciné Goûter « En avant » – 15h30 – Kursaal Momignies
13 : Cinéma « Le retour de Marie Poppins » – 20h00 – Kursaal Momignies
14 : 26^e Marche de l'Amitié – Seloignes – org : Marcheurs d'Imbrechies
15 : Réunion du Cercle Philatélique – Kursaal Momignies
16 : Conférence Cercle Horticole – Kursaal de Momignies
25 : Concert « Hommage aux Michel de la chanson française » 20h00 au Kursaal
29 : Marche Gourmande Momignies – org : ES Mominoise de 08 à 11h00

JUIN

- 04 : Jogging de la Libération – salle communale Monceau-Imbrechies
20 : Conférence Cercle Horticole – Kursaal de Momignies
26 : « Les M'Artistiques » journée d'animation sur le Ravel de Momignies

JUILLET

- 04 au 08 : Stage construction de caisses à savon
10 : Descente de caisses à savon
12 : Collecte de sang – salle Aquarius Seloignes
15 au 17 : Ducasse de Monceau-Imbrechies
21 : Fête de l'Été – Grand Place de Momignies
21 : 18^e Grande brocante – Place – org : Association « Pour mon village »
22 au 24 : Ducasse de Macquenoise
28 : Collecte de sang Kursaal Momignies

AOÛT

- 06 : Cinéma plein air – film enfants en après-midi & film adultes en soirée
07 : Brocante de la Fanfare « Les Joyeux artisans » à Beauwelz
14 : Marcheurs d'Imbrechies – salle Familia Macon
26 au 28 : Commémoration 80^e anniversaire Opération Jubilé – Kursaal Momignies
08 au 12 : Stage Sport & Nature pour jeunes de 8 à 13 ans – org : Centre Culturel Mgs

Sauf erreur ou omission



Desmet Dardenne
FUNÉRAILLES



Rue de la Kertchenne, 11
6590 - Momignies

24h/24

7j/7

Chaussée de Couvin, 146
6460 - Chimay

*Salle de
réception / cérémonie*

060/21.25.77

Funérariums - Magasins - Assurances et prévoyance obsèques

BOTTE DU HAINAUT - COUVIN

MIEUX VIVRE CHEZ VOUS !

N'hésitez pas à prendre contact avec nous !

060/ 21 21 18

**NOUS APPORTONS À NOS
BÉNÉFICIAIRES AIDE ET SOUTIEN**

Aide, soutien, présence, pour rester confortablement à domicile en toute sécurité . Aide pour les actes de la vie quotidienne, courses et RDV médicaux, préparation des repas, entretien du logement et du linge, aide à la toilette,...



RUE DE VIRELLES 71
6460 CHIMAY
060/ 21 21 18
CHIMAY@ADMR.BE

**Aides familiales
Aides ménagères
Gardes à domicile
Ouvrier polyvalent**





Vendredi 27 mai



15h30 **AFTERWORK**

18h00 ESM - Forges (Réserve)

20h00 ESM - Chimay (Vétérant)

22h00 **Concert «Psychics Revival's»**

24h00 - 02h00 **Soirée Années 80'**

Samedi 28 mai

Match de nos équipes de jeunes

9h00 U6 • 9h00 U7

10h00 U8 • 10h00 U9

11h00 U11 • 11h00 U13

13h00 U15 • 14h30 U17

16h00 **Inauguration officielle**



17h00 **Match de gala :**

Sélection régionale - Espoirs Sporting de Charleroi

20h00 Match Féminine B

21h00 **Ecran géant - Finale Champions League**

23h00 - 02h00 **Soirée**

Dimanche 29 mai



Dès 8h00 **Marche gourmande**

Dès 10h00 **Marché artisanal**

11h00 **Match des anciens**

Dès 12h00 **Repas** (sur réservation)

Jambon à la broche/Crudités • 15€

14h00 Match Féminine A

17h00 Match de l'équipe première

Participation : 10 €

Réservation obligatoire
avant le 20/05/2022

Frank Cuvelier

00 32 497 72 06 56

Annabelle Dieu

00 32 498 71 79 83

annabelledieuser@ gmail.com

Suivez-nous sur  **ES Mominoise**

**Tout le week-end : Petite restauration • Barbecue
Ambiance musicale • Tombola • Mascotte
Exposition sur l'histoire du club**